



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/42/PV.82  
7 décembre 1987

FRANCAIS

---

Quarante-deuxième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 82e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,  
le mercredi 25 novembre 1987, à 10 heures

Président : M. FLORIN (République démocratique allemande)  
Vice-Président : M. MOUMIN (Comores)

Question de Palestine [38] (suite)

- a) Rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien
- b) Rapport du Secrétaire général
- c) Projets de résolution

Organisation des travaux

---

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 10 h 20.

POINT 38 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

QUESTION DE PALESTINE

- a) RAPPORT DU COMITE POUR L'EXERCICE DES DROITS INALIENABLES DU PEUPLE PALESTINIEN (A/42/35)
- b) RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL (A/42/277)
- c) PROJETS DE RESOLUTION (A/42/L.33 à A/42/L.35)

M. AL-KAWARI (Qatar) (interprétation de l'arabe) : La question de Palestine continue à retenir l'attention de tous les pays épris de paix et soucieux d'appuyer la justice et le droit dans les relations internationales. Ce problème persistant qui continue à ne pas trouver de solution et à menacer la paix au Moyen-Orient est un défi constant aux Nations Unies et à leurs décisions. Les Nations Unies ont été à l'origine de ce problème et doivent maintenant assumer la responsabilité morale de cette question. Durant la période écoulée entre l'examen de cette question à la dernière session et l'examen actuel, de nombreux signes sont apparus qui indiquent l'attention accordée par la communauté internationale à cette question qui concerne directement la paix, la justice et la sécurité. Parmi ces signes, je citerai la déclaration du 8 décembre 1986, publiée à l'issue de la réunion plénière des pays non alignés sur la question de Palestine et dans laquelle ces pays une fois encore ont demandé que cette question soit réglée rapidement, réaffirmé que cette solution dépend de la capacité du peuple palestinien d'exercer son droit à l'autodétermination dans sa patrie, de déterminer son propre avenir, ainsi que la nécessité de commencer rapidement les préparatifs d'une conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient, sous les auspices des Nations Unies, et conformément aux résolutions pertinentes. Les pays non alignés ont également demandé à tous les pays de coopérer en vue d'un règlement juste et global de la question du Moyen-Orient.

Le 29 janvier 1987, la cinquième Conférence islamique au sommet, réunie au Koweït, a adopté des résolutions sur la question de Palestine, qui réaffirment toutes la nécessité de mettre fin à l'occupation des territoires arabes, y compris la ville sainte de Jérusalem, et de permettre au peuple palestinien d'exercer son droit à l'autodétermination sur son sol national dans le cadre d'un Etat indépendant. Dans ces résolutions, les pays islamiques se sont déclarés en faveur de la convocation d'une conférence internationale de paix, sous les auspices des Nations Unies, à laquelle participeraient toutes les parties intéressées,

M. Al-Kawari (Qatar)

y compris l'OLP, seul représentant légitime du peuple palestinien, en vue de parvenir à une solution fondée sur les principes de la Charte et les résolutions pertinentes des Nations Unies qui appuient les droits inaliénables du peuple palestinien.

En outre, les ministres des affaires étrangères des 12 Etats membres de la Communauté économique européenne, le 23 février 1987, ont adopté une déclaration sur le Moyen-Orient, dans laquelle ils font état des liens solides qui unissent leurs pays et le Moyen-Orient et expriment leur souci constant de parvenir à une solution de la question de Palestine et leur inquiétude devant le ralentissement de l'élan vers une solution. Ils se sont également déclarés en faveur d'une conférence internationale de paix, sous les auspices des Nations Unies, qui, selon eux, constitue le meilleur moyen de parvenir à une solution juste et globale. Ils se sont également engagés à prendre toutes les mesures nécessaires pour la tenue d'une telle conférence.

Durant la période écoulée entre les deux sessions de l'Assemblée générale, on a beaucoup parlé d'une solution juste et rapide de la question de Palestine, notamment au niveau des différentes organisations non gouvernementales dans diverses régions du monde, par exemple lors de la réunion des journalistes des Amériques qui s'est tenue en janvier 1987 en Argentine sous les auspices des Nations Unies. Cette question a également été mentionnée dans le journal publié par le Comité international de coordination des organisations non gouvernementales sur la question de Palestine et lors du colloque régional nord-américain sur la question de Palestine, qui s'est tenu à New York en juin 1987, sous l'égide du Comité international de coordination des organisations non gouvernementales nord-américaines. Il ne s'agit là que de quelques exemples.

Toutes ces manifestations montrent que l'opinion mondiale éclairée, indépendamment de ses orientations politiques, souhaite maintenant une solution juste, globale et rapide de la question de Palestine, et elles témoignent aussi de l'appui dont jouit le peuple palestinien dans sa lutte pour atteindre ses objectifs légitimes.

Certes, les moyens et les idées préconisés par la communauté internationale quant aux droits des Palestiniens sont très clairs, mais les obstacles qui empêchent la concrétisation de ces idées tiennent au fait qu'une des parties au conflit poursuit sa politique raciste et expansionniste et rejette toutes les

M. Al-Kawari (Qatar)

tentatives faites pour parvenir à une juste solution. A cet égard, cette partie reçoit un appui inconditionnel. Nous espérons que ceux qui apportent ce soutien se rendront compte qu'ils entravent l'application des résolutions des Nations Unies, prolongent la détresse des Palestiniens et portent ainsi atteinte à la paix et à la sécurité internationale et à la réalisation de l'un des principes fondamentaux des Nations Unies : le droit à l'autodétermination.

La question de Palestine est essentiellement la question de l'avenir de la nation arabe. Lors de la Conférence extraordinaire au sommet arabe tenue à Amman au début de novembre, les pays arabes ont réaffirmé que la question palestinienne était au coeur de la question du Moyen-Orient et que la paix ne saurait régner tant que les terres arabes occupées, y compris la ville sainte de Jérusalem, n'auront pas été libérées, tant que les Palestiniens n'auront pas réalisé leurs droits légitimes et tant que ne seront pas réglés tous les aspects de la question palestinienne. Le sommet arabe s'est dit convaincu qu'une solidarité arabe accrue face à Israël est le meilleur moyen de contrecarrer les menaces israéliennes à l'avenir de la nation arabe.

Enfin, le sommet arabe s'est déclaré en faveur de la convocation d'une conférence internationale de paix, sous les auspices des Nations Unies, à laquelle participeraient toutes les parties intéressées, y compris l'OLP, et les membres permanents du Conseil de sécurité, afin d'aboutir à une solution juste et globale.

Toute solution acceptable de la question palestinienne doit tenir compte des droits du peuple palestinien, y compris son droit à l'autodétermination et à la création de son propre Etat sur son sol national. L'élément temps est devenu crucial, et nous ne pouvons tolérer aucun retard s'agissant des efforts réels en vue de régler rapidement cette question. La communauté internationale ne peut plus se contenter de rester passive. Nous espérons que nous réussirons à éliminer rapidement les obstacles qui se dressent sur la voie de cette conférence dont la tenue est tant souhaitée par la communauté internationale afin de rétablir les droits du peuple palestinien et d'éliminer la menace constante à la paix et à la sécurité.

M. DOST (Afghanistan) (interprétation de l'anglais) : La question de Palestine se trouve au centre du problème du Moyen-Orient. Il s'agit également d'une grande tragédie humaine qui affecte toute une nation. Par leurs actes d'agression et d'occupation, les sionistes israéliens ont privé le peuple palestinien non seulement de ses foyers et de ses biens, mais aussi de son territoire et de sa terre ancestrale. Il résulte de cette situation que des centaines de milliers de Palestiniens vivent depuis quatre décennies dans des camps de réfugiés situés dans des pays arabes voisins et autres. Malheureusement, même là où ils ont trouvé refuge, ils n'ont pas été à l'abri des agressions israéliennes. Le massacre sanglant et cruel des réfugiés palestiniens des camps de Sabra et de Chatila, près de Beyrouth, a été un affront à la conscience humaine.

Dans les territoires palestiniens et arabes occupés, les sionistes israéliens ont eu recours aux formes les plus inhumaines de répression et de tyrannie. Les Palestiniens sont privés de leurs droits de l'homme élémentaires. Les détentions, les déportations, les déplacements forcés, les destructions d'habitations et d'autres formes de subjugation brutale sont devenues des pratiques de routine dans le cadre de la politique dite de la poigne de fer menée par les forces d'occupation sionistes. En outre, la confiscation des terres palestiniennes et l'accaparement des ressources en eau se poursuivent pour permettre la création d'un nombre toujours plus grand de colonies de peuplement israéliennes dans les territoires occupés.

Le peuple palestinien n'est pas la seule victime des actes d'agression et de l'expansionnisme sionistes. Israël a également occupé des terres arabes, les hauteurs syriennes du Golan et le Sud-Liban par l'agression armée.

Il est regrettable de constater que les actes d'agression, d'occupation et de répression brutale commis contre les Palestiniens et d'autres peuples arabes dans les territoires occupés bénéficient du soutien d'un membre du Conseil de sécurité, à savoir les Etats-Unis. C'est grâce à l'argent et aux armes américains et également à l'appui moral et politique fourni par ce pays que les sionistes israéliens poursuivent leur politique d'occupation et dénie au peuple palestinien ses droits légitimes. C'est également à cause de cet appui qu'Israël a pu se permettre d'agir au mépris du verdict de la communauté internationale, tel qu'il est consigné dans de nombreuses résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

M. Dost (Afghanistan)

Récemment, le Gouvernement des Etats-Unis a pris un certain nombre de décisions hostiles à l'Organisation de libération de la Palestine, seul représentant légitime du peuple palestinien. Le Département d'Etat américain a en effet décidé de fermer le bureau d'information de l'Organisation de libération de la Palestine à Washington et le Sénat américain a adopté un amendement à une proposition de loi tendant à retirer à l'Organisation de libération de la Palestine le droit de maintenir une mission auprès des Nations Unies à New York. Une telle décision, qui enfreint clairement les dispositions de l'Accord relatif au Siège de l'ONU, constitue à notre avis un défi non dissimulé à l'Organisation des Nations Unies auprès de laquelle l'Organisation de libération de la Palestine est officiellement un observateur. Tous les membres de l'Organisation mondiale doivent s'opposer catégoriquement à cette décision.

Les éléments d'une solution à la question de Palestine sont tout à fait évidents. Israël doit se retirer sans conditions de tous les territoires palestiniens et autres territoires arabes occupés, y compris le Golan et Jérusalem et les droits inaliénables du peuple palestinien, y compris son droit de regagner ses foyers et ses biens et de créer son propre Etat indépendant et souverain, doivent être entièrement rétablis. Aucune solution juste et durable au problème du Moyen-Orient n'est concevable tant que la question de Palestine ne sera pas réglée et que le droit du peuple palestinien au statut d'Etat ne sera pas reconnu par tout

Nous sommes convaincus que la tenue d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient est le meilleur moyen d'instaurer une paix durable dans cette région sensible. Il existe aujourd'hui un consensus universel quant à la nécessité de convoquer cette conférence, dont la Conférence internationale sur la question de Palestine a fourni les principes directeurs. La convocation de cette conférence a fait l'objet de l'approbation de l'Assemblée générale et a recueilli l'appui du Mouvement des pays non alignés, de la Ligue des Etats arabes et de l'Organisation de la Conférence islamique. Néanmoins, il est regrettable que le Conseil de sécurité ne soit pas parvenu à ce jour à donner suite aux recommandations du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

La position adoptée par les pays arabes est à cet égard digne d'éloges. La décision constructive de la Conférence arabe au sommet, qui s'est tenue à Fès au Maroc, réitérée lors des sommets arabes ultérieurs, et tout récemment à Amman, en Jordanie, a ouvert la voie à la convocation de la conférence internationale.

M. Dost (Afghanistan)

Nous félicitons également l'Organisation de libération de la Palestine pour l'attitude positive et constructive qu'elle a manifestée quant à la convocation de la conférence, à laquelle nous sommes convaincus qu'elle doit participer en toute égalité. A défaut d'une participation de l'OLP à égalité, la conférence serait dénuée de toute signification et serait un échec.

Israël reste le seul pays à ne pas accepter la proposition d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient. Jusqu'à présent, le Gouvernement israélien a refusé de reconnaître, même en principe, la nécessité de convoquer cette conférence. Nous estimons qu'il convient d'exercer toutes les pressions possibles sur Israël pour qu'il cesse d'entraver la convocation de la conférence internationale. Sinon, la situation explosive qui règne au Moyen-Orient ne fera que se détériorer encore et mettre ainsi en danger la paix et la sécurité mondiales. A cet égard, je tiens à remercier le Secrétaire général des Nations Unies de ses efforts. Il bénéficie du soutien total de mon gouvernement dans ses démarches en vue de faciliter la convocation de la conférence.

En conclusion, je réaffirme le total soutien et l'entière solidarité du Gouvernement et du peuple de la République démocratique d'Afghanistan à la lutte que mène le peuple héroïque de Palestine sous la direction de l'Organisation de libération de la Palestine, son seul représentant légitime, pour le rétablissement de ses droits inaliénables, y compris le droit au statut d'Etat. Nous avons toujours soutenu sa noble cause dans toutes les instances internationales et nous sommes résolus à continuer à le faire dans l'avenir aussi.

M. MOUMIN (Comores) : Deux ans se sont écoulés depuis que notre organisation a rassemblé le plus grand nombre de chefs d'Etat dans toute son histoire pour fêter son quarantième anniversaire. Dans leurs discours pour l'occasion devant l'Assemblée générale, chaque chef d'Etat a réaffirmé que son plus cher désir était le maintien de la paix mondiale et le développement de la coopération internationale afin de repousser le démon de la guerre et de circonscrire les foyers de tension dans le monde.

Deux ans plus tard, nous sommes en droit de nous demander si cet engagement a été rempli et s'il y a eu des améliorations tangibles dans les efforts internationaux tentés pour maintenir la paix et la sécurité dans le monde.

La réponse à cette question est malheureusement un non retentissant. Aucune amélioration n'a été apportée dans ce sens, comme il ressort clairement de notre discussion ici depuis quatre semaines.

En effet, au cours des dernières semaines, l'Assemblée générale a concentré une fois de plus son attention sur la situation déprimante, extrêmement dangereuse qui menace la paix et la sécurité. Nous avons commencé par la situation au Kampuchea, ensuite en Afghanistan, en Namibie et en Afrique du Sud; aujourd'hui, c'est la question de Palestine qui est en discussion, et demain, ce sera le Moyen-Orient. Toutes ces situations sont dangereuses et constituent une menace à la paix et à la sécurité de notre planète.

La question de Palestine est presque aussi ancienne que l'Organisation des Nations Unies elle-même. Depuis plus de 40 ans, l'Organisation est saisie de cette question. Depuis plus de 40 ans, notre organisation discute de la question et formule des solutions, et tout ce qu'on peut dire ou stipuler pour parvenir à une solution acceptable à ces problèmes a été dit. Des résolutions ont été adoptées d'année en année depuis lors; pourtant, il n'y a pas eu de résultats tangibles. Les autorités sionistes arrogantes, sourdes à tous les appels internationaux en faveur d'un règlement juste de la question palestinienne, répondent en faisant fi de toutes les résolutions des Nations Unies relatives à la question.

L'année 1987 revêt une signification particulière dans l'histoire de la question de Palestine. Cette année marque le soixante-dixième anniversaire de la Déclaration Balfour de 1917, le quarantième anniversaire de la résolution 181 (II) des Nations Unies, de 1947, qui a approuvé le partage de la Palestine en deux Etats : un Etat juif et un Etat palestinien; c'est aussi le vingtième



M. Moumin (Comores)

anniversaire de la guerre du 6 juillet 1967 qui a amené Israël à occuper tous les territoires palestiniens; c'est enfin le cinquième anniversaire de l'invasion du Liban par Israël et du massacre de Sabra et Chatila en 1982.

En 1947, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la résolution 181 (II) qui appelle à la partition de la Palestine en deux Etats indépendants : un Etat juif et un Etat arabe. L'Etat d'Israël a été créé, mais celui de Palestine, malheureusement, n'a pas pu voir le jour jusqu'à maintenant.

Les sionistes ont-ils respecté la résolution 181 (II) sur le "Gouvernement futur de la Palestine"? S'ils l'avaient fait, le problème aurait été résolu depuis longtemps, mais on sait que les sionistes ne sont pas épris de paix; ils ont la violence dans le sang; ils préfèrent user de la violence plutôt que de la diplomatie pour résoudre les problèmes. L'histoire de la création de l'Etat d'Israël est écrite avec le sang des Arabes.

Cette histoire est une suite d'actes terroristes, à commencer par les activités du gang Stern qui a tué Lord Moyne, Ministre d'Etat résident britannique au Caire, le 6 novembre 1944; l'assassinat du médiateur des Nations Unies, le Comte Bernadotte, en 1948; l'infiltration de 1948 par la terreur à Deir Yassin; la guerre d'invasion de 1967; et l'invasion injustifiée, en 1982, du Liban où les forces israéliennes poursuivent encore leur agression, intensifiant la violence et la terreur, infligeant de lourdes pertes humaines et matérielles aux Palestiniens et aux autres Arabes, sans oublier la honteuse infamie de Sabra et Chatila. Tout cela prouve que les Israéliens ne sont pas un peuple épris de paix.

Le peuple palestinien a le droit légitime de disposer de son propre Etat sur la terre de ses ancêtres, et la paix ne pourra régner au Moyen-Orient tant qu'Israël ne se retirera pas des terres qu'il occupe illégalement depuis 1967 et ne facilitera pas la création d'un Etat palestinien en Palestine.

Le peuple palestinien a trop souffert et ce serait un crime contre l'humanité de le faire souffrir davantage. Il faut trouver une solution, et pour y parvenir il faut bien comprendre la cause du conflit arabo-israélien qui est essentiellement la question de Palestine; aucune solution ne peut être envisagée qui ne tienne pas pleinement compte des aspirations légitimes du peuple palestinien, de son droit inaliénable à retourner dans ses foyers, à retrouver ses biens, à accéder à l'autodétermination, à l'indépendance nationale et à la souveraineté. Il est

M. Mounin (Comores)

également indispensable que l'Organisation de libération de la Palestine, seul représentant du peuple palestinien, puisse participer sur un pied d'égalité avec tout autre à tous les efforts, débats et conférences sur le Moyen-Orient.

La question palestinienne est une question de lutte pour la liberté d'un peuple qui essaie de se protéger des atrocités qui lui sont infligées par une puissance occupante qui légitime l'agression et le terrorisme d'Etat à l'encontre de tout un peuple dont le seul crime est de lutter pour la restitution de ses biens.

On s'inquiète de plus en plus de voir la situation dans les territoires palestiniens occupés se détériorer du fait de l'attitude négative d'Israël qui persiste à confisquer les terres appartenant aux Arabes dans les territoires palestiniens occupés et dans sa politique consistant à accroître la taille et le nombre de ses colonies de peuplement en violation des résolutions des Nations Unies. En même temps, Israël a poursuivi sa politique de judaïsation des territoires palestiniens occupés par leur intégration économique et administrative au système national d'Israël et la création de conditions qui obliquent la population palestinienne à émigrer.

M. Moumin (Comores)

Oui, la situation qui règne en Palestine est scandaleuse et exige plus que jamais toute attention, et immédiatement. Il est tout à fait inacceptable que nous débattions de cette question depuis si longtemps pour d'aussi piètres résultats. Ce qu'il faut, c'est agir, et maintenant, et l'Assemblée est le lieu où une telle action peut être conçue et entreprise.

A cet égard, nous sommes convaincus que l'action la plus appropriée à entreprendre est la convocation immédiate, sous les auspices des Nations Unies, d'une conférence internationale de paix à laquelle participeraient, sur un pied d'égalité, toutes les parties, y compris l'OLP, et les cinq membres permanents du Conseil de sécurité.

Enfin, je ne peux conclure mon propos sans exprimer la gratitude de la délégation comorienne au Comité des Nations Unies pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien qui, sous la présidence de S. E. l'Ambassadeur Sarré, du Sénégal, nous a présenté un rapport très lucide.

Ma délégation espère que les conclusions du Comité et ses recommandations rallieront les suffrages de toute la communauté internationale.

M. JAYA (Brunéi Darussalam) (interprétation de l'anglais) : Les Nations Unies ont assumé une responsabilité à l'égard du peuple de Palestine en 1947. Toutefois, la question de Palestine reste inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. On ne saurait reprocher à cet organe d'avoir échoué dans sa recherche d'une solution au problème. Il est décevant de constater qu'en dépit des efforts faits au cours de ces dernières années et des nombreuses résolutions adoptées par l'Assemblée, nous ayons peu progressé dans la voie d'une solution.

La question de Palestine est indéniablement au coeur du conflit du Moyen-Orient. La cause première des tensions qui sévissent dans la région n'est autre que la saisie et l'acquisition de territoires arabes et palestiniens auxquelles Israël se livre, depuis 1947, par ses guerres d'agression. Nous estimons que l'obstination d'Israël à poursuivre cette politique d'agression, d'occupation, d'annexion et de colonisation dans les terres arabes et palestiniennes ne fait qu'aggraver la situation dans la région.

Il n'est donc pas surprenant pour ma délégation que, comme l'a également relevé hier mon collègue, l'Ambassadeur Shihabi de l'Arabie saoudite, l'ancien Premier Ministre Golda Meir ait déclaré, dans une interview publiée le 15 juin 1969 dans The Sunday Times de Londres, que "les Palestiniens, ça n'existait pas". Mais nous devons à la vérité de dire que la Palestine est incontestablement une entité

M. Jaya (Brunéi Darussala

indépendante. En dépit des tentatives qui ont été faites pour nier la légitimité de l'existence palestinienne, en dépit de la férocité effrayante de la puissance militaire israélienne qui s'est abattue à plusieurs reprises contre lui, le peuple palestinien s'est résolument refusé à renoncer au patrimoine qui est le sien. En fait, le peuple palestinien a prouvé au-delà de tout doute qu'il avait son histoire et sa culture, et que, partant, il avait droit à sa propre patrie. Israël ne peut dénier ce droit fondamental au peuple palestinien; il ne peut non plus nier la réalité de son existence.

La politique israélienne poursuivie dans les territoires palestiniens et arabes occupés indique clairement son intention de les annexer. Un certain nombre de mesures coercitives, qui témoignent de son mépris total pour les droits inaliénables du peuple palestinien, visent à contraindre la population palestinienne à quitter sa terre. Nous sommes saisis, à cet égard, d'un rapport Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés, en date du 15 octobre 1987, où, sur la base des renseignements et des témoignages qu'il a reçus, le Comité spécial constate que :

"... le Gouvernement israélien a continué d'appliquer une politique générale analogue à celle des années précédentes, politique qui repose sur le principe que les territoires occupés font partie intégrante de l'Etat d'Israël. Il a ainsi adopté diverses mesures visant à implanter des colonies, à exproprier, installer des citoyens israéliens dans les territoires occupés et à inciter directement ou indirectement la population palestinienne à quitter sa patrie (A/42/650, par. 206)

Le Comité spécial conclut ensuite que :

"...la situation dans les territoires occupés révèle une dégradation constante de l'exercice des droits de l'homme et des libertés fondamentales par la population civile. Les dispositions pertinentes de la quatrième Convention de Genève continuent d'être bafouées. La persistance de la politique d'annexion des territoires occupés, à laquelle la population civile oppose une résistance farouche, et le cycle de tensions et de répression entraîné par la mise en oeuvre de cette politique, ont créé une situation explosive qui ne peut que donner lieu à des événements encore plus tragiques à l'avenir." (par. 216)

M. Jaya (Brunéi Darussalam)

Le nationalisme palestinien émerge encore renforcé de cette agression persistante dont fait l'objet le peuple palestinien. Il faut maintenant compter avec l'Organisation de libération de la Palestine, que mon pays et la majorité des Etats Membres des Nations Unies reconnaissent en tant que mouvement de libération nationale légitime.

A cet égard, Israël est responsable de la poursuite du conflit dans la région. Son refus délibéré de reconnaître le seul représentant du peuple palestinien, l'OLP, a rendu encore plus ardue la voie menant à une solution acceptable. Israël ne s'en tient pas là et présente l'OLP comme une organisation terroriste, bien qu'elle ait, à plusieurs reprises, dénoncé des actes de terrorisme. Or, paradoxalement, c'est Israël lui-même qui essaie d'intimider en bombardant et détruisant les camps et des établissements palestiniens, entraînant souvent ainsi la mort de femmes, d'enfants et de civils innocents qui y vivent? Ces actes témoignent clairement d'un comportement injustifié et agressif et ont été, à plusieurs reprises, condamnés par l'Assemblée dans les résolutions qu'elle a adoptées au cours de ces dernières années.

S'agissant de la convocation d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, ma délégation a appuyé cette noble idée en votant pour la résolution 41/43 D. A ce stade, je tiens à souligner l'importance de la participation de toutes les parties intéressées, y compris le représentant légitime du peuple palestinien, l'OLP. Récemment, Israël a proposé une conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient, qui, évidemment, n'inclurait pas la participation officielle de l'OLP. Je voudrais dire, ici, que ma délégation est d'avis que l'OLP, seul représentant légitime du peuple palestinien, doit pouvoir participer à une telle conférence à part entière et sur un pied d'égalité avec les autres parties, si l'on veut aboutir à une solution juste et durable.

M. Jaya (Brunéi Darussalam)

L'Organisation doit faire preuve de fermeté. En dépit de la puissance militaire d'Israël, nous devons continuer à lui demander de se retirer totalement et sans conditions de tous les territoires palestiniens et arabes, en partant du principe de l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force. Le peuple palestinien doit recouvrer son droit inaliénable à une nation propre et, par l'intermédiaire de son seul représentant légitime, l'Organisation de libération de la Palestine, doit pouvoir jouer un rôle central dans l'édification de son avenir.

M. MAKSIMOV (République socialiste soviétique de Biélorussie)

(interprétation du russe) : L'édifice de la paix, particulièrement à notre époque nucléaire, ne peut être durable si un seul de ses éléments reste en dehors du système de sécurité. C'est pourquoi notre pays est résolument favorable au déblocage des situations de conflits et au règlement des conflits régionaux par des moyens politiques. Cela s'applique aussi au Moyen-Orient, devenu le théâtre de turbulences militaires et politiques incessantes, lourdes de conséquences pour une paix et une sécurité globales. Six guerres en moins de quatre décennies; une situation où les querelles intestines et des contradictions constantes lui ont valu la réputation peu enviable de foyer de tension le plus ancien et le plus dangereux de notre monde actuel.

Dans son article intitulé "Réalité et garanties d'un monde sûr", le Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique, M. Gorbatchev, a souligné :

"J'en conviens, on ne peut considérer comme sûr un monde où les droits de l'homme sont bafoués." (A/42/574, p. 9)

Ces paroles sont particulièrement vraies quant à la question des droits inaliénables de tout un peuple privé de patrie, d'Etat, contraint à s'expatrier et à errer à l'étranger, ou bien à languir sous le joug de l'occupation militaire israélienne.

Il n'est donc pas fortuit que l'Assemblée générale revienne constamment sur l'examen de la question de Palestine. Il faut aussi tenir compte du fait incontestable que l'exercice des droits légitimes du peuple arabe de Palestine est le problème clef de l'ensemble du règlement de la question du Moyen-Orient. Nous ne devons pas oublier non plus que l'Organisation des Nations Unies a une responsabilité particulière en ce qui concerne le sort du peuple palestinien et le rétablissement d'une paix juste et durable au Moyen-Orient.

Il y a 40 ans, la résolution 181 (II), adoptée par l'Assemblée générale, mettait un terme au mandat britannique sur la Palestine. Elle comportait une

M. Maksimov (RSS de Biélorussie)

décision de créer deux Etats indépendants, un Etat arabe et un Etat juif, mais elle n'a été appliquée que pour un peuple. Tout doit être fait pour que cette résolution soit appliquée également pour le peuple arabe de Palestine.

Il faut dire que l'Organisation des Nations Unies a accompli un travail important dans l'élaboration des bases juridiques internationales politiques et humanitaires du règlement du conflit du Moyen-Orient. Dans les résolutions de l'Assemblée générale, y compris celles de sa quarante et unième session, on réaffirme que le peuple de Palestine doit pouvoir exercer ses droits légitimes inaliénables, y compris le droit de retourner dans son territoire et le droit à l'autodétermination et à la création d'un Etat indépendant. Ces résolutions demandent le retrait des troupes israéliennes de tous les territoires arabes occupés depuis 1967 et stipulent que l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) doit participer, en tant que seul représentant légitime du peuple palestinien, à tous les efforts de règlement de la question du Moyen-Orient.

Mais, aucun progrès réel, n'a encore été réalisé vers la solution de ce problème. Israël continue sa politique de colonisation des territoires palestiniens occupés. Il porte atteinte à l'intégrité territoriale et à la souveraineté des Etats arabes voisins et s'oppose à l'organisation d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient.

Les quotidiens et périodiques du monde entier, les communiqués de presse des agences ainsi que les documents officiels de l'Organisation des Nations Unies fournissent un très grand nombre d'informations montrant la politique criminelle des milieux dirigeants d'Israël à l'égard du peuple arabe de Palestine. Ils mènent une politique cruelle de terreur et de répression qui viole grossièrement les droits de l'homme les plus élémentaires et procèdent à l'expulsion de la population autochtone arabe de ses terres ancestrales. D'après les données de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), plus de 2,1 millions de Palestiniens errent présentement dans différents pays. Le rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien souligne les politiques et pratiques d'Israël :

"Une telle politique et de telles pratiques continuent de faire obstacle aux efforts en vue d'une solution d'ensemble juste et durable et ne cessent d'exacerber les tensions et la violence dans cette région, en faisant peser une lourde menace sur la paix et la sécurité internationales."

M. Maksimov (RSS de Biélorussie)

Il ne fait pas de doute que le principal allié d'Israël dans l'alliance stratégique a assumé une responsabilité majeure car son aide politique, militaire et économique encourage Israël dans sa politique d'agression et d'expansion dans la région. Aujourd'hui, le discrédit complet de la politique de la force militaire pour le règlement du conflit est parfaitement clair. La nécessité d'examiner et de résoudre de manière constructive la question de Palestine est reconnue à présent même par les Etats et les dirigeants politiques des pays occidentaux qui, encore récemment, voyaient là un problème de moindre importance dans le cadre d'un règlement général du problème du Moyen-Orient, le limitant artificiellement au niveau du problème des réfugiés palestiniens. Les efforts déployés par les opposants à la cause palestinienne qui voudraient remplacer l'OLP, en tant que représentante du peuple palestinien par d'autres qui accepteraient de négocier sur le sort des Palestiniens dans le cadre de la formule de Camp David, ont fait long feu les uns après les autres. L'agression d'Israël au Liban n'a pas non plus permis de faire des progrès sur le plan politique. L'Organisation de libération de la Palestine (OLP) a pu conserver son statut de seul représentant légitime du peuple arabe de Palestine.

La délégation de la République socialiste soviétique de Biélorussie affirme une fois de plus sa solidarité avec la juste lutte menée par le peuple palestinien pour sa liberté et son indépendance sous la direction de l'OLP. Nous apprécions hautement les résultats de la dix-huitième session du Conseil national de la Palestine, qui a apporté la preuve de la volonté des Palestiniens d'agir ensemble avec énergie pour assurer l'exercice de leurs droits nationaux légitimes. Cette session a créé les conditions préalables nécessaires pour raffermir le rôle du Mouvement de résistance palestinienne en tant que facteur efficace et indépendant dans les affaires du Moyen-Orient.

Il est clair que la poursuite du conflit et les efforts destinés à imposer un accord grâce à des arrangements séparés sont contraires aux intérêts bien compris de toutes les parties, y compris le peuple d'Israël, à court comme à long terme. La longue occupation par Israël des territoires arabes n'a pas fait oublier au monde le peuple palestinien ni le droit légitime du peuple arabe de Palestine à l'autodétermination. Nous estimons qu'il existe aujourd'hui des possibilités objectives d'interrompre le cours dangereux des événements au Moyen-Orient.



M. Maksimov (RSS de Biélorussie)

L'essentiel est de progresser véritablement dans le sens d'un règlement général comprenant le retrait des troupes israéliennes de tous les territoires arabes occupés depuis 1967 et la réalisation par le peuple arabe de Palestine de ses droits nationaux inaliénables à l'autodétermination et à la création de son propre Etat indépendant. Des dispositions devraient aussi être prises pour garantir à tous les Etats de la région une existence et un développement indépendants et sûrs.

M. Maksimov (RSS de Biélorussie)

Le principal moyen d'y parvenir, comme cela a été proposé par l'Union soviétique, est la convocation d'une conférence internationale plénipotentiaire, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, avec la participation sur un pied d'égalité de toutes les parties intéressées, y compris l'OLP, seul représentant légitime du peuple palestinien. Les membres permanents du Conseil de sécurité devraient également y participer.

L'Assemblée générale l'année dernière, à une écrasante majorité, a adopté la résolution 41/43 D, qui prévoit la convocation d'une conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient et la création d'un comité préparatoire, avec la participation des cinq membres permanents du Conseil de sécurité. Les participants à la réunion au sommet du Mouvement des non-alignés, à Harare, et à la réunion de l'Organisation de la Conférence islamique, au Koweït, se sont prononcés à l'unanimité pour la tenue d'une telle conférence. Les consultations qui ont eu lieu durant l'année écoulée entre le Secrétaire général et les membres du Conseil de sécurité ont fait apparaître que contrairement aux années précédentes, aucun membre du Conseil n'était opposé en principe à la convocation de cette conférence.

Récemment, les participants à la Réunion des chefs d'Etat ou de gouvernement des Etats arabes, à Amman, se sont également prononcés pour la convocation d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient. Une politique arabe unifiée dans ce domaine renforcera assurément la position de ceux qui sont favorables à un règlement juste et global de la question du Moyen-Orient, grâce à la convocation d'une telle conférence. La confirmation d'une politique arabe unifiée sur ce sujet fait apparaître de façon particulièrement éloquente la position non constructive de ceux, notamment Israël, qui continuent d'entraver les efforts internationaux déployés en vue de la convocation d'une conférence.

La délégation de la RSS de Biélorussie estime qu'il est maintenant indispensable de procéder à une préparation minutieuse de cette conférence, pour assurer son succès. Les travaux préparatoires en vue de la convocation de la conférence ont un rôle utile à jouer. Nous sommes convaincus que l'Assemblée générale à la présente session devrait déployer des efforts collectifs importants pour parvenir à une véritable solution de la situation au Moyen-Orient, afin d'assurer l'exercice des droits nationaux inaliénables du peuple arabe de Palestine, ce qui serait une contribution concrète à l'élaboration d'un système global de paix et de sécurité internationales.

M. VALDERRAMA (Philippines) (interprétation de l'anglais) : Le 5 juillet dernier a paru dans le magazine du New York Times un article sur la question de Palestine qui aurait très bien pu être le texte d'une déclaration à prononcer ici, et qui aurait mérité d'être pris en considération, à l'Assemblée, intitulé "Mon voisin, mon ennemi ... Un rapport d'Israël...". Cet article qui donne à réfléchir a pour auteur Thomas L. Friedman, chef du bureau du Times à Jérusalem.

M. Friedman qualifie le conflit palestino-israélien de guerre nébuleuse. Il fait état de la vie des deux communautés - palestinienne et israélienne - dans les territoires occupés de la Rive occidentale et de la bande de Gaza qui ne jouissent pas des bienfaits de la paix. C'est une vie passée dans la peur constante, la méfiance et une haine croissante entre la puissance occupante et les occupés.

C'est le récit de "deux communautés tout aussi légitimes l'une que l'autre et luttant pour la même patrie". Il n'est donc pas surprenant, même si elles sont voisines, qu'elles soient également ennemies. Le cauchemar d'un journaliste palestinien de la Rive occidentale est d'avoir un pneu crevé sur l'autoroute Tel-Aviv-Haïfa et de voir ses papiers d'identité vérifiés par la police israélienne. Son cauchemar se termine lorsque sa voiture quitte la route et se retrouve dans la partie arabe de Jérusalem. De même, un professeur israélien qui, lorsqu'il était enfant, dansait dans les rues de Jérusalem le jour de la fête de l'indépendance, maintenant refuse à son propre fils cette même joie. Les rues n'ont pas changé, mais il y règne maintenant l'incertitude. Les assassinats, les bombardements et les représailles font désormais partie de la vie quotidienne.

La photographie d'un Juif, qui tient son fils d'une main et un fusil de l'autre, et d'un Arabe, marchant côte à côte dans les rues d'Hébron, sans même se regarder, mais le coeur lourd de méfiance, traduit tout à fait la vie de ces deux communautés.

C'est la tragédie de la question palestinienne. Ni la puissance d'occupation ni les occupés, et encore moins ces derniers, ne vivent en paix. En effet, comme M. Friedman le dit, les 20 dernières années d'occupation israéliennes "n'ont été que le septième jour de la guerre des six jours", et je m'empresse d'ajouter que chacun de ces septièmes jours est de plus en plus pénible et insupportable pour les victimes de cette guerre.

M. Valderrama (Philippines)

Plus tragique encore, est la conclusion de M. Friedman :

"Le danger est que le jour où les deux parties s'éveilleront et accepteront de se reconnaître mutuellement, il sera trop tard ... A un moment donné, il ne s'agira plus d'un conflit pouvant encore être réglé, mais d'un mode de vie où, plus exactement, d'une façon de mourir."

Il n'est pas nécessaire qu'il soit "trop tard" ou que ce soit "une façon de mourir". Le danger peut être évité. Il n'est pas trop tard pour faire le premier pas sur la voie de la paix. Les Philippines sont convaincues qu'il est temps que les parties au conflit arabo-israélien acceptent le fait qu'elles doivent reconnaître leurs droits mutuels et comprendre les préoccupations de chacune. Un durcissement des positions, où les droits de l'une des parties sont niés pour favoriser l'autre partie, ne fait que détourner les deux parties de la voie qui mène à la paix. Après 40 années de conflit, il est certain que chacun aspire au salaire de la paix et est fatigué du salaire de la mort.

C'est pourquoi les Philippines estiment qu'un règlement global, juste et durable du conflit arabo-israélien ne sera possible que sur la base des principes fondamentaux suivants : le retrait par Israël des territoires palestiniens et autres territoires arabes occupés depuis 1967, y compris la ville sainte de Jérusalem; la reconnaissance du droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination, y compris son droit de créer un Etat indépendant en Palestine; la participation du peuple palestinien au processus de paix, par l'intermédiaire de son seul représentant légitime, l'Organisation de libération de la Palestine (OLP); et la reconnaissance du droit de tous les Etats de la région, y compris Israël, de vivre en paix et à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, à l'abri de toute menace ou emploi de la force, conformément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973)

M. Valderrama (Philippines)

Ce sont là des principes qu'il faut respecter si nous voulons parvenir à un règlement négocié du conflit arabo-israélien. Ces principes exigent un rapprochement des vues et une confiance mutuelle de la part des parties concernées, et également le respect de la Convention de Genève de 1949 relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre et de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Le tableau n'est pas complètement sombre. Il est encourageant de lire dans le rapport du Secrétaire général qu'il existe

"... un intérêt croissant porté par la communauté internationale à l'idée d'une conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient qui serait convoquée sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies sur une base acceptable pour tous"

et

"l'indice d'un assouplissement des positions des parties sur cette question..." (A/42/277, p. 3).

Les dernières assurances nous sont données par les dirigeants de la Ligue arabe qui, lors de leur réunion au sommet en Jordanie, ont exprimé leur appui à cette idée. Nous félicitons le Secrétaire général pour ses efforts et sa détermination en dépit des "très vastes divergences de vues" entre les parties concernées.

Nous félicitons également le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et son président, M. Massamba Sarré, du Sénégal, pour les efforts dévoués qu'ils ont déployés pour mieux faire comprendre à la communauté internationale la question de Palestine.

La communauté internationale doit tout faire pour soulager le triste sort des réfugiés palestiniens jusqu'à la création de l'Etat indépendant et souverain de Palestine. Ils doivent bénéficier de toute l'aide possible grâce aux institutions multilatérales telles que l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et également sur une base bilatérale. Le Commissaire général de l'UNRWA a informé l'Assemblée générale des programmes d'éducation fructueux de l'Office et d'autres efforts réalisés pour les réfugiés palestiniens. L'UNRWA a fait un travail louable en préparant de jeunes générations de Palestiniens à vivre dans la paix et dans l'indépendance et il mérite que la communauté internationale continue de lui apporter son soutien.

M. Valderrama (Philippin

Ma délégation espère que toutes les parties au conflit arabo-israélien pourront, grâce aux bons offices du Secrétaire général, parvenir à un rapprochement des vues qui leur permettra d'aboutir à une solution globale, juste et durable de la question palestinienne et d'instaurer enfin la paix et la stabilité dans cette région qui fut, jadis, le berceau de la civilisation humaine.

M. SATHIAH (Malaisie) (interprétation de l'anglais) : Les Nations Unies ne se sont pas acquittées de leur responsabilité à l'égard du peuple palestinien, responsabilité assumée en 1947 et découlant de la fin du statut de la Palestine comme Territoire sous mandat de la Société des Nations, conformément au Pacte de Société des Nations. Notre incapacité à honorer nos engagements à l'égard de la Palestine a eu des répercussions graves pour le peuple palestinien, ainsi que pour la communauté mondiale. Depuis 40 ans, les Palestiniens endurent des souffrances indicibles. Ils se sont vus privés d'un droit fondamental, celui de vivre dans un Etat indépendant. Une région vitale, le Moyen-Orient, vit dans l'insécurité. La communauté internationale a été confrontée à une menace très grave à la paix et à la sécurité internationales. La violence s'est déchaînée, les conflits se sont poursuivis et le risque de voir le conflit s'étendre et ses répercussions toucher le monde entier existe véritablement.

Toutefois, ce n'est pas faute de discussions, de débats, de négociations et d'efforts pour régler la situation. Aucune question n'a fait l'objet d'un examen plus minutieux de la part de cette organisation mondiale, d'autres organisations internationales, d'organes régionaux et de différents Etats. D'innombrables résolutions, déclarations, recommandations et autres moyens diplomatiques ont été élaborés, proposés et présentés à la table de négociations.

Le fait est que cette situation se poursuit en raison des injustices cruelles qui ont été infligées aux Palestiniens, un peuple ancien et historique, parce que certaines puissances ont voulu donner satisfaction aux ambitions sionistes, tout d'abord en créant l'Etat d'Israël en 1948 et en leur permettant d'occuper le rest du territoire palestinien il y a 20 ans.

Israël a absorbé la Palestine occupée et les autres territoires occupés au Moyen-Orient au cours des 20 dernières années au mépris des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Il a pu agir ainsi impunément, avec arrogance et sans tenir compte des souffrances qu'il infligeait ni de l'opinion internationale parce qu'il estime, en accomplissant ces politiques expansionnistes

M. Sathiah (Malaisie)

impitoyables, que "la puissance prime le droit". Les sionistes ont réussi leur campagne de terreur parce qu'ils ont été appuyés par une superpuissance, les Etats-Unis.

Nous sommes saisis du dernier rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, présidé par l'Ambassadeur Sarré, du Sénégal, dont les efforts inlassables et soutenus méritent toute notre gratitude. La Malaisie est fière d'être membre de ce comité. Le Comité a travaillé ferme pour s'acquitter de son mandat. Le Président a réagi énergiquement à toutes les mesures prises par Israël qui portaient atteinte aux droits inaliénables du peuple palestinien, dans le cadre de la poursuite de son occupation et de son annexion progressive des territoires palestiniens et arabes qui, selon le rapport, ont provoqué "une escalade du conflit, des tensions et de la violence dans la région". (A/42/35, par. 19)

Les renseignements irréfutables mis à la disposition du Comité confirment que la situation dans les territoires palestiniens occupés s'est de nouveau détériorée. Ils montrent qu'Israël continue de violer la Convention de Genève de 1949 relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre ainsi que les résolutions des Nations Unies, en confisquant des terres appartenant aux Arabes dans les territoires palestiniens occupés et en poursuivant sa politique d'implantation de colonies de peuplement. L'attention du Comité est à nouveau attirée sur la politique de "la poigne de fer" israélienne visant à neutraliser l'opposition à son occupation et le soutien à l'Organisation de libération de la Palestine (OLP). Des manifestations et des protestations se sont heurtées à plusieurs reprises à la force armée, ce qui a entraîné des actes de brutalité et parfois même des morts dont ont été victimes des civils sans arme, y compris des enfants. Les activistes de l'opposition font l'objet d'arrestations, d'assignations à résidence et de déportations. De nombreux témoignages font état de tortures, de voies de fait, de mauvais traitements perpétrés par les forces de sécurité israéliennes à l'encontre des prisonniers palestiniens. Les actes de répression commis par les autorités israéliennes, tels que les châtiments collectifs et autres mesures, contre la population palestinienne dans les territoires occupés sont aggravés par des actes des colons organisés en groupes d'autodéfense et ne font qu'accroître les tensions.

M. Sathiah (Malaisi

Les conditions de vie du peuple palestinien se sont détériorées du fait des politiques et des activités menées par Israël en vue d'affermir son emprise sur les territoires occupés. Les Palestiniens ne peuvent pas développer efficacement leurs propres ressources ce qui les contraint à dépendre de plus en plus des autorités israéliennes. Les conditions de santé, de travail et d'éducation se sont tragiquement détériorées.



M. Sathiah (Malaisie)

Le Président du Comité a plusieurs fois exprimé la profonde inquiétude du Comité devant la poursuite et l'intensification des combats à l'intérieur et aux environs des camps de réfugiés à Beyrouth, près de Tyr et à Saïda, ce qui a empêché l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) d'approvisionner les camps. Le 7 mai 1987, le Président du Comité a attiré l'attention sur les récents raids aériens effectués par l'aviation militaire israélienne contre des camps de réfugiés palestiniens situés près de Saïda qui ont fait 22 morts et 65 blessés. Ces attaques étaient considérées comme faisant partie intégrante des actions israéliennes menées contre le peuple palestinien dans les territoires occupés et de l'escalade des activités militaires au Sud-Liban, aggravant ainsi une situation déjà explosive.

De nombreux autres actes de provocation ont été commis par Israël, y compris, entre autres, des violations des droits de l'homme, l'emploi de la force armée contre des civils, des arrestations, des expulsions, la fermeture d'universités et des descentes dans des camps de réfugiés se soldant par des morts et des blessés parmi des femmes et des enfants.

Les actes inhumains et effrénés d'Israël contre le peuple palestinien, analogues à ceux que commet le régime raciste de Pretoria contre la majorité noire de l'Afrique du Sud, répondent à un objectif, celui d'éliminer l'opposition et de dominer par la terreur. La similitude existant entre les politiques d'Israël et des racistes sud-africains est mise en relief par leur coopération dans les domaines économique, militaire et nucléaire.

Ma délégation invite les Etats Membres à appuyer pleinement les recommandations détaillées du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, dont les éléments-clefs sont les suivants :

Premièrement, la grave détérioration de la situation des Palestiniens a accru la crainte d'une escalade de la tension et de la violence qui pourrait entraîner des conséquences désastreuses pour la région. Des efforts collectifs renouvelés et intensifiés sont nécessaires pour aboutir à une solution globale, durable et juste, sur la base des résolutions des Nations Unies et en particulier des résolutions 38/58 C et 41/43 D.

Deuxièmement, une action positive urgente s'impose de la part du Conseil de sécurité pour donner suite aux recommandations formulées dans le premier rapport du

M. Sathiah (Malaisie)

Comité et aux recommandations adoptées par la Conférence internationale sur la question de Palestine, tenue à Genève en 1983, et entérinées par cette assemblée à plusieurs reprises.

Troisièmement, la Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient est la proposition qui bénéficie du soutien le plus général et la convocation de la conférence contribuerait à la réalisation d'une solution telle que celle qui est envisagée dans les résolutions 38/58 C et 41/43 D.

Nous apprécions beaucoup les efforts déployés par le Secrétaire général pour convoquer la conférence internationale de la paix. C'est avec intérêt que nous relevons que, dans son rapport du 7 mai, le Secrétaire général déclare ce qui suit "Tous les membres du Conseil de sécurité étaient préoccupés par le problème du Moyen-Orient et tous se sont prononcés pour la poursuite des efforts déployés par le Secrétaire général en vue de l'instauration d'une paix juste et durable au Moyen-Orient. Par ailleurs, contrairement à ce qui s'était passé les années précédentes, aucun des membres du Conseil ne s'est opposé en principe à l'idée d'une conférence internationale sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies." (A/42/277, par. 3)

Selon le rapport, de vastes divergences de vues subsistent quant à la forme que devrait revêtir une conférence, sur des questions de procédure et de fond, et sur la constitution d'un comité préparatoire officiel. Le Secrétaire général constate que

"Il n'existe pas actuellement de base d'accord suffisante pour permettre la convocation de la conférence internationale demandée dans la résolution 41/43 D." (par. 6)

Néanmoins, nous trouvons un encouragement dans la détermination du Secrétaire général de poursuivre ses efforts en dépit des difficultés.\*

Ma délégation engage tous les Etats Membres, notamment ceux qui ont encore des réserves, à appuyer les efforts du Secrétaire général pour convoquer une conférence internationale sur le Moyen-Orient. Les membres permanents du Conseil de sécurité ont une responsabilité et un devoir particuliers en ce qui concerne le règlement de la question centrale du problème palestinien et la promotion de la paix dans le Moyen-Orient.

---

\* M. Moumin (Comores), Vice-Président, assume la présidence.

M. Sathiah (Malaisie)

Nous invitons particulièrement les Etats-Unis à reconnaître que de grandes injustices ont été commises à l'égard du peuple palestinien, injustices dont ils sont en partie responsables du fait de leur soutien à Israël. Nous demandons aux Etats-Unis de ne pas s'en tenir à des approches partielles et fragmentaires, et d'appuyer pleinement l'approche globale que constituerait une conférence internationale. Il est indispensable que les Etats-Unis reconnaissent que les Palestiniens, représentés par l'Organisation de libération de la Palestine, leur seul représentant légitime, doivent participer sur un pied d'égalité avec toutes les autres parties intéressées à la recherche d'un règlement de la question du Moyen-Orient.

L'heure n'est plus aux arquties diplomatiques ou aux tentatives de protéger des intérêts égoïstes considérés à tort comme justifiables. Attendre encore risque de compliquer encore plus une situation déjà complexe. En annexant les territoires occupés et en y installant un grand nombre de colons, Israël risque de créer un problème très grave. Ses actions continues contre les Palestiniens ont exacerbé les tensions et engendré un cycle de violence qu'il pourrait être impossible de briser.

Nous ne pouvons pas nous offrir le luxe de prendre notre temps. Trop d'innocents ont déjà trop souffert. Le coût humain et politique est déjà beaucoup trop élevé pour la communauté internationale. Il n'y a qu'une voie évidente, c'est celle de la conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient, qui a déjà fait l'objet de préparatifs longs et détaillés. Pour tous ceux d'entre nous qui ont vécu la détresse du peuple palestinien, la conférence internationale est une promesse de répit. Elle représente le seul espoir pour les Etats Membres de s'acquitter de leurs lourdes responsabilités à l'égard du peuple palestinien. Nous demandons à ceux qui hésitent qu'ils fassent leur examen de conscience, qu'ils se demandent pourquoi ils ont tant attendu pour mettre fin à une tragédie dont il n'aurait jamais dû être permis qu'elle frappe le peuple palestinien et dont nous devons tous, en fin de compte, partager la responsabilité.

M. ABBAS (République-Unie de Tanzanie) (interprétation de l'anglais) : Je tiens tout d'abord à féliciter le Comité des Nations Unies pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien de son rapport exhaustif (A/42/35). Depuis sa création en 1975, le Comité a fait beaucoup de travail utile conformément à son mandat. Il a continué de suivre la situation en ce qui concerne la situation en ce qui concerne la question de Palestine en organisant des conférences et des

M. Abbas (Tanzanie)

colloques à ce sujet. Nous devons également féliciter son président, le Représentant permanent du Sénégal, des efforts inlassables qu'il a déployés pour trouver une solution juste et durable à la question palestinienne, qui se trouve au coeur du problème du Moyen-Orient.

Voilà maintenant 40 ans que l'Assemblée générale a adopté sa résolution 181 (II) sur le partage de la Palestine, résolution qui, en principe, établissait les modalités de la création de deux Etats indépendants, Israël et la Palestine. La création de l'Etat d'Israël a eu lieu, mais non pas celle de la Palestine. L'expulsion de milliers de Palestiniens de leur patrie les a obligés à fuir vers des pays arabes voisins en des lieux tels que la Rive occidentale et la bande de Gaza. Depuis lors, la situation des Palestiniens n'a cessé de se détériorer étant donné qu'Israël leur dénie leur droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance.

L'occupation israélienne des terres arabes et palestiniennes pendant la guerre de 1967 et le refus d'Israël à ce jour, de se retirer ont aggravé une situation déjà mauvaise. Le refus persistant d'Israël de se retirer des terres arabes et palestiniennes occupées, qui est contraire aux principes de la Charte des Nations Unies et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, confirment le mépris total d'Israël à l'égard de notre organisation. Malheureusement, Israël dans son attitude de défi reçoit l'appui d'un membre permanent du Conseil de sécurité. Nous regrettons cette collusion et espérons que la sagesse et la clairvoyance l'emporteront car, si on n'apporte pas de solution juste et permanente à la question de Palestine, il ne pourra y avoir de paix au Moyen-Orient.

M. Abbas (Tanzanie)

Néanmoins, au lieu de rechercher une solution, Israël continue d'opprimer les Palestiniens de la façon la plus inhumaine qu'on puisse imaginer. Nous déplorons les harcèlements, les arrestations et les déportations dont sont victimes les Palestiniens dans les territoires occupés où des colonies de peuplement israéliennes ont été créées. Nous considérons que la modification du caractère géographique et de la composition démographique des terres arabes et palestiniennes comme une source principale de tension dans la région. Le peuple palestinien qui, depuis des générations, est traité d'une façon horrible et inhumaine, n'a pas besoin d'être humilié et de souffrir davantage. Nous demandons à Israël, dans son propre intérêt, d'entamer un nouveau chapitre qui puisse assurer sa propre existence dans des frontières sûres et internationalement reconnues en reconnaissant et en octroyant au peuple palestinien ses droits légitimes.

Ma délégation tient à réaffirmer qu'une solution juste et durable au problème du Moyen-Orient dans son ensemble pourrait être trouvée si les parties au conflit faisaient preuve de la volonté politique nécessaire. Nous croyons fermement que la seule solution pacifique à la question de Palestine réside dans un règlement négocié par toutes les parties concernées. A cet égard, la Tanzanie appuie pleinement la convocation d'une conférence internationale de paix, sous les auspices des Nations Unies, en vue d'entamer une paix durable en Palestine et au Moyen-Orient dans son ensemble. Pour assurer le succès de cette conférence, nous demandons que toutes les parties au conflit participent à sa préparation, y compris l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), seul représentant légitime du peuple palestinien. Les membres permanents du Conseil de sécurité, notamment les Etats-Unis et l'Union soviétique, devraient participer pleinement en tant que garants de la mise en oeuvre de ce qui serait accepté par la Conférence. Nous espérons sincèrement que tous les obstacles à la convocation de la conférence seront bientôt éliminés. La Conférence internationale de 1983 sur la question de Palestine a adopté la Déclaration de Genève sur la Palestine ainsi que le Programme d'action pour l'exercice des droits palestiniens. Cette déclaration fait état des questions essentielles qui doivent être traitées par la conférence proposée sur le Moyen-Orient. Ma délégation espère sincèrement que toutes les parties au conflit utiliseront cette déclaration en vue d'un dialogue utile lors de la Conférence.

M. Abbas (Tanzanie)

A cet égard, nous regrettons le refus d'Israël d'accepter le principe de la tenue de la Conférence. Nous estimons que cette attitude constitue un obstacle au règlement négocié de la question du Moyen-Orient et du problème palestinien. Malheureusement, le refus d'Israël est appuyé par un membre permanent du Conseil de sécurité, ce qui aggrave le problème. Toutefois, nous prions instamment Israël et ses principaux alliés de repenser leur attitude négative quant à la convocation de la conférence, car la seule option au dialogue est la poursuite de la violence au Moyen-Orient. On ne peut s'attendre que le peuple opprimé de Palestine accepte en permanence l'injustice qui lui est infligée et on ne peut non plus s'attendre que les pays arabes acceptent l'occupation permanente de leurs terres par Israël.

La situation en Palestine est encore aggravée par la poursuite de l'agression d'Israël contre le Liban. De ce fait, le peuple du Liban n'a pas connu de paix depuis 10 ans. Nous appelons le Gouvernement d'Israël à faire preuve de modération et à accorder une plus grande attention à la question de Palestine pour apporter une solution durable et pacifique au problème. Ma délégation ne pense pas que le recours à la force puisse jamais résoudre le problème. Nous restons convaincus que le problème continuera tant que les droits du peuple palestinien seront bafoués.

Depuis de nombreuses années, la communauté internationale a compris que l'autodétermination du peuple palestinien et son droit à un Etat indépendant sont les conditions préalables à une paix durable entre Israël et le peuple palestinien d'une part, et les peuples arabes, d'autre part. Le refus d'Israël de reconnaître cette vérité fondamentale n'améliorera pas la situation. Mais Israël peut contribuer au processus de paix au Moyen-Orient en se retirant de toutes les terres arabes qu'il occupe depuis 1967, en cessant de créer des colonies de peuplement sur des terres arabes et palestiniennes et en appuyant la convocation d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient. Si Israël agissait ainsi, il constaterait que la communauté internationale est plus que prête à contribuer à la réalisation de la paix et de la sécurité au Moyen-Orient.

M. FERNANDO (Sri Lanka) (interprétation de l'anglais) : Comme plusieurs orateurs l'ont fait remarquer, cela fait maintenant 40 ans que la question de Palestine est inscrite à l'ordre du jour des Nations Unies. En fait, cette question est au coeur du conflit arabo-israélien. Et ce problème a provoqué un déséquilibre générateur de tension. Il a entraîné trois guerres et constitue encore un foyer de crise. Ce problème a été exacerbé du fait de la mise en oeuvre

M. Fernando (Sri Lanka)

partielle de la résolution 181 (II) adoptée en 1947 par les Nations Unies et visant la création de deux Etats, un Etat arabe et un Etat juif. On n'a pas pleinement appliqué cette résolution s'agissant de la création de l'Etat arabe promis, et cela a entraîné un déséquilibre qui n'a pas encore été réglé à la satisfaction des Palestiniens.

La question de Palestine a indubitablement sa propre dimension historique, d'où les revendications et les contre-revendications. La Palestine a été habitée pendant plus de 3 000 ans par différentes tribus, certaines sémites et d'autres philistines et, plus tard, comme nous le savons, par les Assyriens, les Grecs et les Romains. Nous constatons que lorsque les Arabes ont conquis le territoire en 632 av. J. C., ils ont dû négocier avec les chrétiens de Jérusalem. Voilà qui indique bien combien il est difficile de placer toutes ces revendications et contre-revendications dans leur juste perspective. Mais nous avons une idée plus exacte de la question si nous réfléchissons à l'histoire récente de ces terres, au cours de ce siècle. Nous constatons que, par ordre impérial, la configuration démographique de la région a été modifiée au cours de ce siècle, en commençant par la déclaration Balfour en 1917 et en débouchant sur la résolution 181 (II) des Nations Unies de 1947 qui portait création de l'Etat d'Israël sans respecter le droit inhérent des Arabes d'avoir leur propre Etat.

La création de l'Etat d'Israël, n'étant pas accompagnée simultanément par la création d'un Etat arabe, a compromis l'équilibre de la région, et c'est la paix qui a été sacrifiée.

En reconnaissant le droit du peuple palestinien à son propre Etat dans le territoire où il vit, nous ne commettrons aucune injustice à l'égard de ceux qui vivent déjà dans les limites souveraines et territoriales de leurs Etats. Les trois guerres en 1948, 1967 et 1973 livrées dans ces territoires et la guerre froide qui a caractérisé la situation entre les guerres montrent bien qu'à moins que le problème ne soit traité et réglé au niveau international, nous aurons encore à l'avenir un casus belli qui pourrait à tout moment prendre de terribles proportions, compte tenu notamment de la technologie et de la capacité militaire dont disposent les parties intéressées dans cette région.

M. Fernando (Sri Lanka)

Comme le Ministre adjoint des affaires étrangères de Sri Lanka, je lance un appel pour que cette réunion annuelle soit l'occasion de réfléchir à la question de Palestine afin de la régler une fois pour toutes. Nous devons nous orienter, sans plus de retard, vers la tenue d'une conférence internationale de la paix, comme l'avait envisagée la Déclaration de Genève de 1983 et comme le prévoient les résolutions 38/58 C et 41/43 D de l'Assemblée générale. Ces résolutions appellent à une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient afin d'aboutir à un règlement global, juste et durable du problème de Palestine. Une telle conférence avec la participation internationale des cinq membres permanents du Conseil de sécurité, des pays de la région intéressée et de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), en tant que seul représentant légitime du peuple palestinien, doit se tenir selon un ordre du jour soigneusement préparé.

Il importe que soient inscrits à cet ordre du jour quelques points d'une importance internationale primordiale, tels que, premièrement, le retrait de toutes les forces d'occupation étrangères des territoires occupés après la guerre de 1967; deuxièmement, la garantie internationale du droit d'Israël et de la Palestine d'exister en tant qu'Etats, comme cela était prévu dans la résolution 181 (II) de 1947, à laquelle tous les Etats Membres avaient souscrit au moment de son adoption; troisièmement, la garantie du droit des Palestiniens expulsés de leurs foyers de retourner dans leur patrie et sur leurs terres, comme l'exigeait la résolution 194 (III) de 1948 de l'Assemblée générale; quatrièmement, l'assurance que les Palestiniens pourront exercer leur droit à l'autodétermination et choisir, par des élections libres et démocratiques, la forme de gouvernement et les structures économiques qui leur conviennent; et, cinquièmement, l'élaboration de mesures propres à accroître la confiance qui permettront à tous les Etats concernés de vivre dans la paix et la sécurité avec la bénédiction de la communauté internationale.

Sur la base des 19 rapports présentés par le Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés - sous la présidence de mon pays - ma délégation voit mal comment la violence et la tension qui règnent dans les territoires occupés pourraient s'atténuer si la question de Palestine n'est pas réglée. Nous relevons chaque année un accroissement notoire de la fréquence et de l'intensité des incidents, que la puissance occupante réprime de façon impitoyable, sans commune



M. Fernando (Sri Lanka)

mesure avec les délits commis, pour étouffer l'esprit national de la population palestinienne. Le résultat de ces mesures violentes de répression est que la population civile se trouve mêlée à des situations et subit des pressions qui entravent, de façon permanente, le progrès et la production, ce qui la prive des possibilités de développement que seule la paix peut garantir. Il en va de même en ce qui concerne le progrès dans le domaine de la culture et de l'éducation. A moins que ces entraves au développement ne soient éliminées en faisant droit aux revendications fondamentales du peuple palestinien, on ne peut garantir qu'il sera mis fin au conflit entre les Arabes et les Israéliens, qui risque non seulement d'apporter ruine et destruction dans la région, mais encore de déstabiliser tout le Moyen-Orient, et les conséquences proches et lointaines de cette situation menacent la paix d'autres régions situées bien au-delà de la zone immédiate du conflit.

M. MOUSHOUTAS (Chypre) (interprétation de l'anglais) : Il est affligeant de constater que certains problèmes internationaux figurent à l'ordre du jour de l'Assemblée générale de manière permanente, à ce qu'il semble. Il est tout à fait regrettable que la communauté internationale, qui est consciente de la gravité de ces problèmes, ne parvienne pas à adopter les mesures nécessaires pour les résoudre. Il semble que nous soyons pris inextricablement dans un cercle vicieux, dans lequel, années après douloureuses années, événements après douloureux événements, nous revenons dans cette enceinte répéter nos arguments, rappeler nos déclarations et lancer les mêmes appels, alors que l'angoisse et les souffrances des peuples concernés persistent.

La question de Palestine, qui se trouve au coeur du problème du Moyen-Orient, constitue sans aucun doute le plus important de ces problèmes et l'un des foyers de tensions les plus dangereux au monde, en raison du déni au peuple palestinien de l'exercice de ses droits légitimes et inaliénables. L'Assemblée générale a examiné ce problème à maintes reprises et de manière exhaustive et, par une série de résolutions, a appuyé les justes aspirations du peuple palestinien. Or, non seulement ces résolutions n'ont pas encore été prises en compte, mais les droits du peuple palestinien sont traités avec davantage de mépris et d'intransigeance.

Notre incapacité d'agir avec détermination, conformément à ces résolutions, dans la recherche d'une solution juste et durable au problème menace non seulement la paix dans la région, mais également la paix et la sécurité internationales.

M. Moushoutas (Chypre)

Depuis maintenant 40 ans, le peuple palestinien lutte pour recouvrer ses droits légitimes, pour rentrer dans sa patrie, pour exercer son autodétermination et créer un Etat indépendant. Depuis presque autant d'années, la question de Palestine demeure sans solution, et ce problème entraîne des souffrances humaines indicibles et ne cesse de menacer la paix internationale. Le droit de rentrer dans ses foyers est un droit inaliénable et aucune force, aucune injustice ne peut entraver ce droit. Les nombreuses déclarations que nous avons entendues sur la question et où était exprimée la position des différents gouvernements ne laissent aucun doute quant à l'importance qui y est attachée et quant à l'urgence d'une solution.

Le peuple palestinien, peuple historique et fier, a été déraciné et des millions de Palestiniens sont maintenant des réfugiés dispersés dans les pays arabes, malgré les résolutions de l'Organisation des Nations Unies, la Charte des Nations Unies et le droit international, et au mépris total de leurs droits.

Le peuple palestinien, à qui on refuse depuis longtemps une existence nationale dans son propre Etat, sous la direction de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), grâce à ses sacrifices et une lutte tenace, a été reconnu par tous comme étant une réalité dynamique avec laquelle il faut compter si l'on souhaite instaurer la paix et la justice dans cette terre si tourmentée.

En outre, le Mouvement des pays non alignés a réaffirmé en maintes occasions son ferme appui à l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), seul représentant légitime du peuple palestinien. Par ailleurs, le Mouvement a toujours affirmé le droit de l'OLP de participer, en toute indépendance et en toute égalité, conformément au droit international, à toutes les initiatives, conférences et activités internationales ayant pour objectif de garantir le respect et l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien."

(A/41/697, chap. I, par. 178)

M. Moushoutas (Chypre)

La position du Gouvernement de la République de Chypre sur la question de Palestine est logique et fondée sur des principes. En ce qui concerne une solution globale du problème, nous souscrivons pleinement à la position du Mouvement des pays non alignés sur la question de Palestine, qui a déclaré :

"qu'il fallait convoquer dans les plus brefs délais la Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, soulignant qu'incombait au Conseil de sécurité la responsabilité principale de faciliter la convocation de cette conférence et d'élaborer les arrangements institutionnels adéquats pour garantir l'application des accords auxquels la Conférence devait permettre d'aboutir." (A/41/697, par. 182)

Nous estimons que le peuple palestinien doit pouvoir exercer son droit inaliénable et fondamental à l'autodétermination et à l'indépendance nationale dans sa patrie, la Palestine. Nous estimons que l'Organisation de libération de la Palestine, seul représentant légitime du peuple palestinien héroïque, doit être partie à toute négociation concernant la solution au problème. Nous croyons également qu'Israël doit se retirer de tous les territoires arabes et palestiniens occupés depuis le 5 juin 1967.

Chypre, pays proche du Moyen-Orient, qui entretient des liens traditionnels d'amitié avec les pays et les peuples de cette région et qui est membre du Comité des Nations Unies pour la Palestine, continuera de déployer tous les efforts possibles en vue de favoriser les intérêts légitimes du peuple palestinien et d'instaurer une solution juste et durable au problème du Moyen-Orient et de la Palestine.

M. ZENENGA (Zimbabwe) (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée est saisie du rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien (A/42/35). Nous tenons d'emblée à exprimer notre profonde gratitude pour le travail important effectué par ce comité, ainsi que par la Division des Nations Unies pour les droits palestiniens pour attirer l'attention de la communauté internationale sur les événements au Moyen-Orient qui affectent les droits inaliénables du peuple palestinien et l'évolution de la situation dans les territoires palestiniens occupés par Israël.

L'an dernier, un mois à peine après le débat à l'Assemblée de la question qui nous occupe aujourd'hui, le Conseil de sécurité était appelé à siéger à la suite d'une brusque détérioration de la situation dans les territoires palestiniens et

M. Zenenga (Zimbabwe)

territoire arabes occupés par Israël et en raison de la grave situation qui régnait dans les camps de réfugiés palestiniens. Les forces israéliennes, le 4 décembre 1986, avaient assassiné des étudiants innocents et sans défense de l'Université de Bir Zeit et commis des actes de brutalité contre la population civile palestinienne de Ramallah et des environs. Les camps de réfugiés palestiniens au Sud-Liban avaient également été attaqués, ce qui avait fait de nombreuses victimes parmi les populations palestinienne et libanaise.

C'était là le début d'un nouveau cycle d'atrocités israéliennes contre la population palestinienne des territoires occupés qui devait se poursuivre tout au long de 1987. C'est ainsi que, plus tard, nous devons assister au raid aérien du 1er mai sur les camps de réfugiés palestiniens de Mieh-Mieh, où 14 civils ont perdu la vie et 47 personnes ont été blessées, suivi, le 6 mai par un autre raid sur le camp de réfugiés de Ein el-Hiweh, qui a également entraîné de nombreuses victimes parmi les hommes, femmes et enfants palestiniens. Ein el-Hilweh a de nouveau fait l'objet d'un raid le 5 septembre 1987. Le mois de juin, qui marquait le vingtième anniversaire de la guerre de 1967, laquelle a entraîné l'occupation par Israël de la rive occidentale, y compris Jérusalem Est et la bande de Gaza, a vu les autorités israéliennes lancer une campagne massive d'arrestations de Palestiniens dans les territoires occupés, à la suite des manifestations de protestation qui s'étaient déroulées dans l'ensemble des territoires. Ces protestations se sont également heurtées à la force armée des troupes israéliennes à maintes occasions. Le rapport dont nous sommes saisis fait état de nombreuses atrocités et de nombreux actes de brutalité commis contre des Palestiniens et qui ressemblent à s'y méprendre aux actes commis aujourd'hui en Afrique du Sud et qui ont fait l'objet des débats de cette assemblée la semaine dernière.\*

Outre l'intensification de leur politique de la "poigne de fer" dans les territoires occupés, les autorités israéliennes ont continué à adopter des mesures administratives et économiques pour renforcer leur contrôle sur ces territoires, manifestant ainsi qu'elles ne sont nullement disposées à se retirer. Ces mesures, assorties de la politique de création de colonies de peuplement juives dans les territoires occupés, vise à modifier le caractère politique, culturel, religieux et

---

\* Le Président assume la présidence.

M. Zenenga (Zimbabwe)

démographique des territoires arabes et palestiniens occupés. La résolution 465 (1980) du Conseil de sécurité a déclaré que ces mesures sont nulles et non avenues, qu'elles constituent une violation manifeste de la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre.

La persistance avec laquelle Israël promulgue des mesures administratives, économiques et autres pour affermir son emprise sur les territoires occupés montre bien que l'Etat sioniste ne considère pas ces régions comme des territoires occupés. Cette politique dangereuse a pour but de satisfaire l'appétit insatiable d'Israël lorsqu'il s'agit d'acquérir les terres dont il a besoin pour installer de nouveaux immigrants juifs, aux dépens de la réalisation des droits inaliénables des Palestiniens. Tant qu'Israël continuera à avoir faim de terres, il continuera à mépriser les résolutions et décisions pertinentes des Nations Unies, notamment la résolution 465 (1980) du Conseil de sécurité. Voilà pourquoi les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, à leur huitième Conférence au sommet en septembre 1986, ont demandé aux Nations Unies de prendre des mesures efficaces contre Israël, y compris l'imposition de sanctions en vertu du Chapitre VII de la Charte, afin de le contraindre à se retirer immédiatement et totalement des territoires arabes et palestiniens occupés, y compris Jérusalem.

Cette semaine marque le quarantième anniversaire de l'inscription de la question de Palestine à l'ordre du jour des Nations Unies. Depuis 40 ans, la communauté internationale s'évertue à trouver une solution juste, pacifique et durable à cette question unique. L'an dernier, l'adoption par l'Assemblée de la résolution 41/43 D a donné une nouvelle impulsion à l'appui de la communauté internationale à la convocation d'une conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient sous les auspices des Nations Unies. Au début de cette année, le Secrétaire général a pris l'initiative d'explorer la possibilité de faire démarrer le processus préparatoire de la convocation de la conférence internationale de paix. Le Mouvement des pays non alignés s'est félicité de ces efforts du Secrétaire général et, par l'intermédiaire de son Comité des Neuf sur la Palestine, s'est efforcé d'inviter toutes les parties intéressées à coopérer avec le Secrétaire général pour faciliter la convocation rapide de cette conférence internationale, conformément à la résolution 38/58 C de l'Assemblée générale.

M. Zenenga (Zimbabwe)

A notre avis, le but de cette conférence devrait être d'aboutir à une solution juste et globale du problème du Moyen-Orient fondée essentiellement sur le droit du peuple palestinien à l'autodétermination et sur son droit de créer un Etat palestinien souverain et indépendant conformément aux résolutions 3236 (XXIX), du 22 novembre 1974, et ES-7/2, du 29 juin 1980, de l'Assemblée générale. La participation, sur un pied d'égalité, de toutes les parties directement intéressées au problème du Moyen-Orient, y compris l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), et de tous les membres permanents du Conseil de sécurité, est une condition indispensable pour atteindre l'objectif de cette conférence, à savoir le règlement global de la crise du Moyen-Orient, compte tenu de toutes les résolutions et décisions des Nations Unies relatives au conflit arabo-israélien.

M. Zenenga (Zimbabwe)

Les premiers résultats auxquels sont parvenus les efforts du Secrétaire général étaient des plus encourageants. En mai dernier, dans son rapport sur le Moyen-Orient (A/42/277), le Secrétaire général faisait remarquer qu'aucun des membres du Conseil de sécurité ne s'était en principe opposé à l'idée d'une conférence internationale de la paix sous les auspices des Nations Unies et, qu'au cours de ces derniers mois, on avait décelé un certain assouplissement des positions à l'égard du processus de négociation.

Nous avons tous le sentiment que nous étions sur la bonne voie. Le Conseil national palestinien, réuni à Alger en avril, a appuyé sans réserve la convocation de la conférence et l'institution d'un comité préparatoire dans le cadre du Conseil de sécurité et avec la participation des membres permanents du Conseil de sécurité; les Ministres des affaires étrangères des pays nordiques ont également publié une déclaration en faveur de la conférence de la paix lors de leur réunion de Reykjavik, en mars; auparavant, en février, dans une déclaration conjointe, les Etats membres de la Communauté économique européenne (CEE) avaient manifesté leur appui à la conférence de paix. L'atmosphère d'optimisme qu'ont engendrée ces événements importants ne pouvait être plus encourageante. Nous avons été également heureux que le Secrétaire général ait, à la suite de cette évolution positive de la situation, redoublé d'efforts et envoyé une mission au Moyen-Orient pour étudier plus à fond la position des parties intéressées.

Cependant, en dépit du ferme consensus qui prévaut encore au sein de la communauté internationale en faveur de la conférence internationale de paix sous les auspices des Nations Unies, Israël et ses amis continuent de faire obstacle au démarrage du processus préparatoire. C'est pourquoi le rapport suivant du Secrétaire général sur les activités de l'Organisation (A/42/1), en date du 9 septembre 1987, est moins optimiste que celui de mai. Le dernier rapport nous informe qu'il n'a pas encore été possible d'obtenir l'accord de toutes les parties sur le principe d'une conférence internationale, si bien que le Secrétaire général n'a pu progresser sur les questions de procédure. Toutes les tentatives faites par Israël pour contrecarrer les efforts tentés par les Nations Unies pour aboutir à un règlement juste et durable de la question de Palestine ne sont pas chose nouvelle. Elles remontent aux toutes premières années de l'existence d'Israël.

Nous demandons aux amis influents de M. Shamir, qui, la semaine dernière, a relancé sa campagne internationale contre la conférence internationale de paix, de l'exhorter à accepter la convocation de la conférence de paix sous l'égide des

M. Zenenqa (Zimbabwe)

Nations Unies; nous leur demandons aussi de cesser de jouer avec de nouvelles formules, comme celle que l'on a appelée la forme "condensée" de la conférence internationale de paix à laquelle seuls quelques membres et non tous les membres du Conseil participeraient et où l'OLP ne jouerait aucun rôle. Cela ne ferait qu'encourager M. Shamir et ses pareils.

Au Mouvement des non-alignés, nous désirons la convocation de la conférence internationale de paix, car nous y voyons le meilleur moyen de progresser dans notre recherche d'une solution politique à la question du Moyen-Orient, question qui doit être réglée d'une manière juste et globale. Des accords partiels et fragmentaires ne sauraient être d'une quelconque utilité, puisqu'ils négligeraient la question qui est au coeur du problème du Moyen-Orient, celle de la Palestine. C'est pourquoi notre mouvement, par l'intermédiaire de son comité des neuf sur la Palestine, ne cesse d'œuvrer pour promouvoir l'idée de cette conférence. Le Comité s'est réuni quatre fois au niveau ministériel, à Harare, à Georgetown, à Pyongyang et, cette année, à New York.

Etant donné que la question de Palestine est au coeur du problème du Moyen-Orient, le peuple palestinien doit participer à la conférence de plein droit. Nous tenons donc à souligner une fois encore que seule l'OLP, unique représentant légitime du peuple palestinien, a pleinement le droit de représenter le peuple palestinien et de participer à la conférence en qualité de membre indépendant et sur un pied d'égalité.

Nous avons été témoins, récemment, de l'intensification de la campagne qui tend à détruire l'infrastructure de l'OLP, à discréditer et à dénaturer la lutte du peuple palestinien pour sa libération nationale. A la lumière des résultats très positifs obtenus à la dix-huitième session du Conseil national palestinien, réuni à Alger en avril dernier, et des consultations très constructives qui ont eu lieu entre le Président Arafat et l'envoyé du Secrétaire général au Moyen-Orient, à Tunis, on ne peut considérer cette campagne que comme une tentative faite pour entraver les efforts internationaux de recherche d'une solution globale, juste et durable à la question de Palestine.

Le bureau de l'OLP, à Washington, que les Etats-Unis ont récemment fermé, était uniquement un bureau d'information qui fonctionnait légalement depuis 10 ans en tant qu'agent étranger dûment enregistré. Aucune allégation d'activités illégales n'a été formulée. Ayant réussi à obtenir la fermeture des bureaux de Washington, les amis d'Israël au Sénat des Etats-Unis cherchent maintenant, par le



M. Zenenga (Zimbabwe)

biais de l'Amendement No 940 du 8 octobre, à obtenir la fermeture de la Mission d'observateur de l'OLP aux Nations Unies. Le Bureau de coordination des pays non alignés s'est réuni le 16 octobre et a estimé que cette démarche du Sénat des Etats-Unis constituait un déni du droit inaliénable du peuple palestinien de porter et de défendre sa cause devant les instances internationales, notamment aux Nations Unies. Cette démarche est non seulement une violation flagrante de l'Accord relatif au Siège conclu entre les Nations Unies et les Etats-Unis en leur qualité de pays hôte, mais aussi une tentative manifeste pour entraver la recherche d'une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient.

Enfin, nous tenons à faire nôtres les recommandations du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, qui figurent à la section VI de son rapport. Nous voudrions, en particulier, souligner l'appel que le Comité a lancé au Conseil de sécurité pour l'inviter à prendre des mesures urgentes et positives sur la base des recommandations énoncées dans son rapport final et de celles adoptées par la Conférence internationale sur la question de Palestine, réunie à Genève en 1983. Nous voudrions également nous associer à la recommandation qui vise à renouveler le mandat du Secrétaire général afin qu'il puisse poursuivre ses efforts, en consultation avec le Conseil de sécurité, en vue de la convocation de la conférence de la paix.

M. RAJAIE-KHORASSANI (République islamique d'Iran) (interprétation de l'anglais) : Je vais commencer mon intervention en récitant le premier verset de la Sourate d'Al Isra du saint Coran, qui se lit comme suit :

"Pureté à celui qui, une nuit, fit voyager son esclave, de la Sainte Mosquée à la très lointaine Mosquée dont nous avons béni l'alentour, afin de lui faire voir certains de nos signes! - C'est Lui, vraiment, qui entend, qui observe."

(Sourate 16:1)

M. Rajaie-Khorassani (République islamique d'Iran)

La terre de Palestine est le site du mirajh. Elle est aussi le site de la première Keblah des sanctuaires musulmans les plus sacrés. Son occupation par les forces sionistes constitue donc une injustice pour tous les musulmans du monde et sa libération des mains des usurpateurs sionistes est une exigence religieuse.

Et pourtant, l'occupation de la Palestine par les agents sionistes qui s'y sont infiltrés remonte à l'existence même de l'Organisation. Aujourd'hui, nous débattons de ce même problème international éternel qui a été taillé, modelé puis imposé au peuple innocent de Palestine par une résolution de l'Assemblée générale, il y a environ 40 ans. Depuis lors, les usurpateurs sionistes ont étendu leurs territoires usurpés et les Nations Unies ont engagé un processus destiné à légitimer progressivement cette occupation. Le tout sous le couvert du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nul ne sait combien d'autres crimes ont été perpétrés "au nom de la paix et de la sécurité internationales".

Au début, la politique de partition a été reconnue par l'organe mondial; plus tard, la création d'un Etat artificiel illégitime; plus tard encore, l'extension de la base du terrorisme sioniste à la rive du Jourdain suivie de l'occupation de nouveaux territoires en 1967. Cette occupation a elle aussi reçu l'aval des documents des Nations Unies et toutes les objections ont porté, ces dernières années, sur l'occupation des territoires palestiniens occupés depuis 1967, et non sur les occupations antérieures à cette date.

Le déroulement des événements fait apparaître que la conférence internationale qui a été prévue, adoptée et qui est sur le point de bénéficier du soutien de nombreuses parties "intéressées" peut être un incident de plus conforme au schéma du passé, qui ne fera que légitimer l'occupation de certains territoires importants usurpés depuis 1967. Que Dieu empêche cette reconnaissance.

J'estime donc qu'il n'est pas nécessaire de tolérer encore et toujours les mêmes erreurs. Toute mesure visant la reconnaissance de l'entité sioniste par le peuple palestinien n'est rien d'autre qu'un moyen de trahir à nouveau...

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Je donne la parole au représentant d'Israël pour une motion d'ordre.

M. BEIN (Israël) (interprétation de l'anglais) : Le représentant de la République islamique d'Iran vient de faire plusieurs allusions à mon pays, Israël en tant qu'"entité sioniste". Je tiens à souligner que je ne vois aucun inconvénient à être qualifié de sioniste. J'en suis au contraire très fier. Com

M. Bein (Israël)

les représentants le savent, le sionisme est le mouvement de libération nationale du peuple juif; c'est un mouvement positif qui n'aspire qu'au développement constructif. C'est le mouvement national légitime de mon peuple, et il n'est dirigé contre aucun autre peuple ou individu.

J'ai en main l'exemplaire d'une lettre adressée au Secrétaire général, document A/42/789 en date du 20 novembre 1987, signée par ce même Saïd Rajaie-Khorassani qui représente l'Iran. Cette lettre mentionne, entre autres, non pas Israël mais l'Iraq, en tant que "régime sioniste de l'Iraq". Je ne comprends pas cette expression, venant à l'instant d'expliquer que le sionisme est le mouvement de libération nationale du peuple juif et non des Iraquiens.

Toutefois, je m'oppose à ce qu'un Etat Membre des Nations Unies soit qualifié d'"entité sioniste" ou de "régime sioniste". Nous pourrions aussi qualifier la République islamique d'Iran d'entité fondamentaliste, dictatoriale, agressive, terroriste et raciste, mais nous ne le ferons pas. Nous préférons que l'Assemblée générale s'abstienne de telles injures. Je le répète : les Etats Membres des Nations Unies portent des noms. Je suggère, ne serait-ce que pour éviter un malentendu tel que celui qui consiste à confondre Israël et l'Iraq, que l'on demande aux représentants de n'employer que ces noms, lorsqu'ils critiquent ou sont l'objet de critiques, et que nous renoncions tous à ces injures pour ne nous consacrer qu'à des débats constructifs.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Les remarques du représentant d'Israël seront consignées dans le compte rendu de cette séance.

Je présume que les représentants connaissent l'usage établi aux Nations Unies en ce qui concerne les noms des Etats. Je leur demanderai donc de s'y conformer. Pour la bonne marche de notre débat, je souhaite qu'il n'y ait plus d'autres interruptions.

Je donne la parole au représentant de l'Iran pour qu'il poursuive sa déclaration.

M. RAJAIE-KHORASSANI (République islamique d'Iran) (interprétation de l'anglais) : A propos de la motion d'ordre qui vient d'être faite, je répète que je n'ai nommé aucun Etat. Je n'ai fait allusion qu'à cette clique de sionistes qui ont occupé les territoires palestiniens. Je continuerai à la qualifier ainsi, surtout après avoir entendu que le mouvement sioniste n'est pas quelque chose dont ils ont honte. S'ils en sont fiers, donnons-leur alors un titre dont ils sont

M. Rajaie-Khorassani (République islamique d'Iran)

fiers. Il ne s'agit de rien d'autre que d'un moyen de trahir à nouveau la cause palestinienne, ce qui sera ressenti comme tel par le peuple de la région et ne fera que compliquer un peu plus le problème.

La terre de Palestine fait partie intégrante des territoires islamiques, et les musulmans de la région ne pardonneront ni n'oublieront jamais son occupation illégale par les envahisseurs sionistes. A cet égard, les décisions pacificatrices et formalistes de cet organe international ou d'un autre demeureront totalement nulles et non avenues. Ces décisions ne feront qu'élargir le fossé qui sépare déjà les régimes réactionnaires fantoches dans la région de leur peuple, lequel ne verra dans ces décisions qu'une nouvelle preuve de la servilité de ceux-ci à l'égard des forces étrangères.

M. Rajale-Khorassani (République islamique d'Iran)

En ce qui concerne la Palestine, seul les musulmans de la région prendront des décisions, et non pas les régimes qui ne peuvent survivre sans l'appui de forces étrangères dans leurs malheureux pays. Ainsi, en prolongeant l'occupation de la Palestine, l'Organisation internationale ne fait que se discréditer un peu plus aux yeux de l'opinion mondiale. Pour la région cela ne pourra se traduire que par de nouvelles effusions de sang, de nouveaux sans-abri et un désir accru de revanche et de contre-revanche. Si les puissances qui exercent une grande influence non seulement à l'Assemblée mais aussi sur les forces sionistes d'occupation de la Palestine sont le moins du monde sincères et honnêtes, elles obligeront les agents sionistes à permettre à tous les Palestiniens de rentrer dans leur patrie avant qu'il ne soit trop tard pour qu'ils puissent décider de leur propre destin politique.

Le peuple de Palestine se souvient parfaitement que l'occupation de sa terre sainte musulmane s'est produite seulement après que des sentiments nationalistes séculiers eurent commencé à diviser le monde musulman en entités nationales impuissantes, chacune devenant une proie attrayante pour les puissances impérialistes. L'entité nationale de Palestine était alors à la merci des agents terroristes du sionisme. Il faut donc avant tout reconnaître qu'aborder le problème de Palestine sous l'angle du nationalisme ne fera que renforcer cet aspect qui a mené à l'occupation.

Par conséquent, tout effort de libération des terres occupées nationaliste ira à contre-objectif. La libération de la Palestine est une obligation qui incombe à l'ensemble de l'Ummah et doit être exécutés conformément à son engagement musulman. Nous pensons également que la lutte du peuple palestinien, dans le contexte d'un front musulman uni est le seul moyen fiable de libérer la Palestine.

Mon gouvernement condamne fermement l'occupation de la terre palestinienne par les usurpateurs sionistes et les politiques et pratiques qui ont contribué à cette occupation illégale et inhumaine. Le peuple et le Gouvernement de la République islamique d'Iran n'épargneront aucun effort pour assurer la libération de la Palestine et se placent résolument aux côtés de la nation musulmane de Palestine. Nous estimons que la lutte du peuple palestinien est la nôtre et nous sommes prêts à mobiliser toutes nos ressources politiques et matérielles pour la libération de la terre occupée de Palestine. Nous espérons que l'Organisation de libération

M. Rajaie-Khorassani (République islamique d'Iran)

de la Palestine restera intégrée à l'Islam et bénéficiera du plein appui de l'ensemble de l'Ummah dans sa lutte sainte pour la libération de la terre occupée de Palestine.

Tous les Musulmans du monde croient que la paix et la stabilité ne pourront être rétablies au Moyen-Orient que lorsque le drapeau de la Palestine sera à nouveau hissé sur toute la terre de Palestine, actuellement occupée par l'entité sioniste.

M. BENNOUNA (Maroc) : L'Assemblée générale est sur le point de clôturer de nouveau le débat sur la question de Palestine, plus de 40 ans après l'éclatement de ce drame, et sans que se profilent à l'horizon des perspectives claires et concrètes de paix et de justice pour un peuple qui a enduré des souffrances, des destructions et des humiliations, dont les mots et les discours n'arrivent plus à rendre compte. Pourtant, la détermination et le courage du peuple palestinien demeurent entiers, tout autant que son engagement à assumer pleinement ses responsabilités au sein de la communauté des nations.

L'errance de tout un peuple privé de sa terre, privé des droits les plus fondamentaux de la personne humaine et de ses aspirations légitimes à la dignité et à une vie nationale propre sont un défi inadmissible à la conscience de l'humanité et aux valeurs les plus sacrées, dont la Charte des Nations Unies est le dépositaire.

Pourtant, notre organisation a déployé des efforts sans relâche durant toutes ces décennies écoulées, multipliant les résolutions, les décisions, les rapports et les appels de toutes sortes. Mais tous ces gestes de bonne volonté et toutes ces manifestations de la sagesse et de la raison politique se sont heurtés malheureusement à l'intransigeance d'Israël, qui a poursuivi sa politique d'occupation, nourrie ici et là par des vellétés expansionnistes d'un autre temps.

Depuis le sommet arabe de Rabat de 1974, le monde arabe a pourtant ouvert de perspectives de paix dans l'honneur, en reconnaissant l'OLP comme représentant unique et légitime du peuple palestinien, avec comme corollaire son droit d'établir son propre Etat sur les territoires qui doivent être libérés, conformément à la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité. Le plan de Fès, adopté en 1981 à l'unanimité par tous les pays arabes, a complété cette initiative en reconnaissant le droit de tous les peuples de la région à mener une existence étatique et

M. Bennouna (Maroc)

nationale, et en rappelant l'exigence incontournable d'une vie nationale et indépendante pour le peuple palestinien sur tous les territoires sous occupation israélienne, y compris Al Qods Al Charif (Jérusalem).

Ce plan de paix a été entériné par toute la communauté internationale, qui le considère désormais comme l'unique moyen de parvenir à une solution juste et durable de la question palestinienne, dans le respect des principes fondamentaux de Nations Unies. Il restait simplement à déterminer les voies et moyens les plus adéquats pour mettre en oeuvre un tel plan, au travers d'un règlement pacifique fondé sur le dialogue et la concertation. Or, cet aspect procédural de la paix existe désormais, puisque notre organisation et la Ligue des Etats arabes préconisent la tenue d'une conférence internationale, avec la participation de toutes les parties concernées et à laquelle tous les membres permanents du Conseil de sécurité seraient directement associés, ceci en tant que garantie du respect de toutes les solutions négociées qui seraient finalement adoptées.

Le Royaume du Maroc n'a pas cessé d'en appeler à la mise en oeuvre du plan de Fès et à la tenue de la conférence de paix qui sera, nous en sommes convaincus, le prélude à une nouvelle ère de coopération et de prospérité pour tous les peuples de la région, dont le génie créateur a enrichi durablement le patrimoine culturel et civilisationnel de l'humanité.

Dès lors, on peut se demander pourquoi Israël s'entête à faire obstacle à ce processus de paix, au risque d'aggraver les menaces et les dangers pour la paix et la sécurité internationales que l'occupation continue des territoires palestiniens et l'oppression de la population font planer plus que jamais. Pourtant, ce ne sont pas les mains tendues ni les appels au dialogue constructif et honnête qui ont manqué pour qu'enfin cesse le carnage inadmissible, pour qu'enfin soient sauvées de la détresse et du désespoir des générations de Palestiniens qui ont droit à l'épanouissement normal de leurs potentialités et à la justice, comme d'ailleurs tous les enfants du monde.

Rien ne peut justifier cette situation et encore moins les diverses propagandes que l'on voit ici et là, car chacun sait que le monde arabe a été et est toujours le premier à s'indigner des traumatismes et des méthodes dont le peuple juif a pu être victime sous d'autres cieux, mais cela ne peut en aucun cas occulter les privations inhumaines et le déni de justice auxquels se trouvent confrontés les millions de Palestiniens innocents.

Les rapports successifs présentés sur la question de Palestine et du Moyen-Orient témoignent de la dégradation de la situation dans les territoires arabes et palestiniens occupés.

C'est ainsi que le dernier rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes touchant les droits de l'homme dans les territoires occupés (A/42/650) fait état de la poursuite de la dégradation du climat déjà tendu et de l'intensification des incidents ainsi que de leur gravité.

D'un autre côté, le rapport du Comité des droits inaliénables du peuple palestinien (A/42/351) indique que les autorités d'occupation n'ont pas abandonné "leur politique de main de fer, qui vise la répression de toute expression de l'opposition à la politique israélienne ou de l'appui à l'égard de l'Organisation de libération de la Palestine".

Ainsi, pour mettre un terme à la violence qui règne dans les territoires arabes et palestiniens occupés, ainsi qu'aux violations massives des droits de l'homme des populations arabes, la communauté internationale devrait persévérer dans ses efforts. Ce faisant, elle rendra justice au peuple palestinien, fera triompher le droit sur la force et rétablira ainsi la paix, la concorde et la coopération dans une région qui a été, depuis des temps immémoriaux, la terre de coexistence et de la cohabitation de tous les fils d'Abraham.



M. Bennouna (Maroc)

Ma délégation saisit cette occasion pour féliciter M. l'Ambassadeur Massemba Sarré du Sénégal, qui a présidé avec maîtrise et discernement le Comité des droits inaliénables du peuple palestinien, apportant ainsi une contribution inestimable à la défense des droits de l'homme et à la cause de la paix.

Permettez-moi également de rendre hommage aux efforts inlassables du Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, qui ne compte ni son temps ni son énergie pour amorcer le dialogue entre toutes les parties concernées et favoriser ainsi la tenue d'une conférence internationale sur la question de Palestine.

Il est grand temps de dépasser les acrimonies et les calculs à courte vue, pour jeter enfin un regard lucide vers l'avenir. Il est temps de redonner foi et espoir au peuple palestinien et d'ouvrir dans cette région du monde des perspectives nouvelles de prospérité et de sérénité, pour qu'elle poursuive sa contribution inestimable au progrès spirituel de l'homme.

M. PARTAS (Jamahiriya arabe libyenne) (interprétation de l'arabe) : Nous sommes réunis ici une fois encore pour discuter de la question de Palestine qui fait l'objet d'un point de l'ordre du jour de l'Assemblée générale, depuis ces quatre dernières décennies, plus précisément depuis que la délégation britannique, dans un message adressé au Secrétaire général des Nations Unies, le 2 avril 1947, a demandé d'inclure la question de Palestine à l'ordre du jour de la deuxième session ordinaire de l'Assemblée générale.

Tout au long de ces décennies, même si nos débats n'ont pas permis de régler la question de Palestine, ils n'ont pas été inutiles. Il suffit de dire que ces débats nous rappellent, à nous et à toute la communauté internationale, qu'à l'ordre du jour figure un point intitulé "Question de Palestine". Il est vraiment paradoxal et affligeant à la fois de constater que nous nous réjouissons du simple fait que cette question figure encore à l'ordre du jour, car si nous ne continuons pas à défendre notre cause, cette question risque de sombrer, à cause des options arabes actuelles, dans l'oubli et dans l'indifférence qui caractérise la position de la communauté internationale, à tel point que l'examen annuel de la question est devenu partie intégrante des choix qui nous sont proposés. Compte tenu de ces options arabes, nous n'avons pas d'autre choix que de célébrer, chaque année, la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, en partant de l'idée que cette commémoration symbolise l'intérêt croissant manifesté par la communauté internationale à l'égard de la légitimité de la question de Palestine et

M. Fartas (Jamahiriya arabe libyenne)

de la légitimité de la lutte du peuple palestinien pour l'exercice de ses droits inaliénables, notamment le droit à l'autodétermination et la création d'un Etat indépendant sur l'intégralité de son propre sol national.

Chaque année, nous discutons de cette question à l'Assemblée générale des Nations Unies et nous célébrons la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, en partant de l'idée que cette expression de solidarité reflète l'attachement sincère et l'appui politique de la communauté internationale à la lutte du peuple palestinien en vue de le protéger contre l'extermination qu'il subit dans les camps et de défendre sa cause qui est menacée d'extinction dans les instances internationales.

La genèse et l'évolution de la question de Palestine sont bien connues de tous. Il n'est pas nécessaire ici de revenir sur la dimension politique et les conséquences nationales, régionales et internationales de ce problème.

M. Fartas (Jamahiriya arabe libyenne)

Avons-nous besoin, à chacune de nos sessions, de réaffirmer qu'il n'y a aucune autre question dans le monde qui ait fait l'objet de tant de falsifications, de négligences et d'amnésie de la part de la communauté internationale, qu'aucune autre cause n'a souffert autant que celle de Palestine, de son peuple, de sa terre et de ses objectifs? Devons-nous vraiment, à chaque session, souligner que la question de Palestine est la cause de tout un peuple qui a été chassé de son pays par la violence et la terreur, dont les terres ont été usurpées par la force et l'oppression et dont les droits ont été violés par la coercition et la tromperie? Ce peuple, dans les territoires occupés et dans la diaspora, est toujours la cible d'une politique d'assassinats, d'élimination, d'expulsions et de déplacements.

Faut-il vraiment nous rappeler à chaque session que le peuple arabe de Palestine constituait 90 % de la population de Palestine et possédait plus de 97 % de la terre? Est-il vraiment nécessaire pour nous de rappeler à la communauté internationale, chaque année, les massacres qui ont été perpétrés contre les Palestiniens, les forçant à quitter leur pays, à abandonner leurs foyers et leurs fermes? Faut-il vraiment rappeler à chacun les massacres de Deir Yassin, Kafr Qasim, As-Sama, Qibya, Nahalin, Qalqily et Al-Karama qui avaient pour but de vider la Palestine de sa véritable population?

Qui ne connaît pas l'assertion de Menahem Begin qui figure dans son livre datant de 1965 Révolution? Il y disait notamment :

"La création d'Israël n'aurait pas été possible sans l'incident de Deir Yassin, car, tandis que la Hagana progressait sur chaque front, les Palestiniens s'enfuyaient en courant, criant et se lamentant 'Deir Yassin, Deir Yassin'".

Le penseur français Roger Garaudy décrit à la page 50 de son livre Le cas d'Israël, le massacre de Deir Yassin comme ayant été conçu et exécuté selon des méthodes nazies. Aharon Sizling confirme les propos de Garaudy. Il relate, alors qu'il assistait à une réunion officielle du prétendu cabinet israélien le 17 novembre 1948, ce qui suit :

"Après avoir lu ce message, je n'ai pu fermer l'oeil de la nuit. Je pensais que les événements qui se déroulaient blessaient mon âme, celle de ma famille et l'âme de ceux qui étaient présents ici. Je ne peux imaginer d'où nous venons ni où nous allons. Habituellement, je protestais lorsqu'on utilisait le mot 'nazi' pour désigner les Britanniques, et je n'aime pas qu'on

M. Fartas (Jahamiriya arabe libyenne)

utilise ce mot, même si les Britanniques avaient commis des crimes nazis. Mais aujourd'hui, ce sont les Juifs qui ont recours aux méthodes nazies. Tout mon être est ébranlé. Il est clair que nous devons cacher ces faits à l'opinion publique et ne pas révéler notre participation à ces actes, mais de toute façon nous devons lancer une enquête à ce sujet."

Moshe Shareet, lorsqu'il détenait le portefeuille de prétendu ministre des affaires étrangères, a adressé un télégramme au docteur Nahum Goldmann dans lequel il disait notamment :

"L'événement le plus remarquable de l'histoire contemporaine de la Palestine et ce qui est primordial à l'établissement de l'Etat juif c'est le dépeuplement de la Palestine de tous ses habitants arabes."

Ceci est tiré du livre Les premiers Israéliens de Tom Segev.

L'occupation sioniste de la Palestine a pris la forme, au tout début, de colonie agricole, puis elle s'est transformée en prétendu foyer national juif, dorénavant le sionisme international disait qu'il ne s'agissait que d'une culture et d'une religion bien limitées. Par la suite, en 1948, ce regroupement a pris une autre forme - celle d'une entité belliqueuse - qui, avec l'aide et l'appui des autres puissances coloniales, a pu exploiter à ses propres fins la résolution 181 (II), adoptée par l'Assemblée générale le 29 novembre 1947, et connue comme résolution de partage de la Palestine, par laquelle les Nations Unies légitimaient l'un des phénomènes colonialistes les plus flagrants de l'histoire, à commencer par les tentatives de l'Empereur Korach, en passant par Napoléon et lord Palmerston, pour finir par lord Balfour - qui sont les tentatives coloniales de l'histoire moderne et ancienne. Au départ, l'entité sioniste prétendait accepter le partage, mais en réalité elle cherchait à prendre pied en Palestine, se faire légitimer par la communauté internationale afin de poursuivre l'occupation et d'annexer encore plus de terres palestiniennes et arabes voisines.

David Ben Gourion était très franc à cet égard lorsqu'il disait dans la lettre qu'il adressait à son fils Amos le 5 octobre 1937 :

"Je suis l'un des avocats enthousiastes de l'Etat juif, même si cela signifie le partage de la Palestine, parce que je pars de l'idée qu'un Etat juif limité ne serait pas la fin mais le début. Lorsque nous acquerrons 10 ou 10 000 dunums, nous serons heureux, non pas parce que l'acquisition

M. Fartas (Jahamiriya arabe libyenne)

de terres est importante en soi mais car en acquérant ces terres, nous nous renforçons, et en accroissant notre puissance nous pouvons usurper toute la terre. En conséquence, la création d'un Etat, même limité, nous donnerait une position de force et nous soutiendrait dans notre lutte historique pour recouvrer toute notre terre. Nous devons faire venir dans cet Etat tous les Juifs que nous pouvons accueillir, nous sommes certains que notre aptitude à faire venir plus de 2 millions de personnes, se vérifiera. Nous sommes assurés de pouvoir le faire et de pouvoir établir une économie juive diversifiée fondée sur l'agriculture, l'industrie et le commerce, nous commencerons à constituer une force de défense, une armée de première classe. Nous sommes convaincus que notre armée sera la meilleure du monde et nous pourrons alors coloniser les autres parties du pays par la voie de l'accord et de la compréhension avec nos voisins arabes et, si besoin est, en ayant recours à d'autres méthodes."

Ce que l'entité israélienne pratique contre les territoires palestiniens et les territoires voisins c'est précisément ces autres méthodes préconisées par David Ben Gourion 50 ans auparavant. Le dogme sioniste part de l'hypothèse que tous les Juifs du monde doivent s'établir sur la terre historique d'Israël. Cette idée de rassemblement est l'essence même du sionisme. En conséquence, ils ne renonceront jamais à la tentation de l'expansion. L'entité sioniste, qui fut créée dans des circonstances bien connues d'illégitimité et de terreur, ne peut, même si elle le veut, renoncer à cette tentation de s'affermir encore et de s'étendre; après avoir acquis une légitimité en 1947, elle s'est tournée vers l'expansion. Ainsi, dans un premier temps, elle a occupé Um al-Rashrash, puis elle a annexé un passage vers le golfe d'Aqaba. Puis, de collusion avec d'autres, elle a envahi l'Egypte pour trouver des concessions sur la mer Rouge. Puis elle a lancé son agression de 1967, troisième phase de la réalisation du Grand Israël. En 1967, elle a pu rayer la Palestine de la carte, donnant des noms juifs aux territoires palestiniens, telles la Judée et la Samarie. En plus de la Palestine, son expansion s'est étendue aux hauteurs syriennes du Golan, au sud du Liban ainsi qu'à l'enclave égyptienne de Taba. Tels sont les territoires arabes qu'il occupe encore, en ayant recours à ces "autres méthodes" évoquées par David Ben Gourion dans la lettre à son fils Amos.

Dans la mise en oeuvre de cette stratégie expansionniste, l'entité sioniste a toujours refusé, et refuse encore, de fixer ses propres frontières. Lors d'un dialogue entre David Ben Gourion et le Ministre de la justice de l'époque, Rosen,

M. Fartas (Jahamiriya arabe libyenne)

sur la nécessité de fixer des frontières à l'entité sioniste, Rosen avait déclaré "la question des frontières, nous ne pouvons l'ignorer". Ben Gourion lui a répliqué "tout est possible. Si nous décidons ici qu'on ne parle pas de frontières, alors on ne parlera pas de frontières. Il n'y a là rien d'obligatoire". Rosen dit alors "Il ne s'agit pas d'obligation ou de contrainte; c'est une question juridique". Ben Gourion répondit "Le droit, c'est ce que les gens décident d'en faire".

M. Fartas (Jamahiriya arabe libyenne)

Cela est tiré du livre intitulé 1949 - The First Israelis, dont l'auteur est Tom Segev. Dans ce livre, on relève une déclaration qu'aurait faite David Ben Gourion :

"Quant à la délimitation des frontières, cette question pourrait être modifiée. Dans le Livre saint et dans notre histoire, on peut trouver toutes sortes de définitions de frontières. Par conséquent, il n'y a pas de limites géographiques réelles ni de frontières absolues."

Et Moshe Dayan dit :

"Si vous avez la Torah et vous êtes le peuple du livre, vous avez alors la terre de la Torah et, partant de ce principe, les frontières deviennent souples."

A une autre occasion, Moshe Dayan a déclaré :

"La Déclaration de l'indépendance des Etats-Unis, par exemple, ne fait pas état de frontières définies. Nous ne voyons donc pas pourquoi il nous faudrait fixer des frontières."

Moshe Dayan a également dit :

"Au cours des 100 dernières années, nos ancêtres ont essayé d'édifier notre pays et notre peuple grâce à l'expansion, à l'arrivée de plus de Juifs et à la création de plus de colonies de peuplement en vue d'étendre ces frontières. Aucun Juif ne pourrait dire que cette entreprise est terminée. Personne ne peut dire que nous sommes arrivés à notre destination."

L'ennemi sioniste ne s'est pas contenté d'usurper des terres et de chasser le peuple; il a imposé sa politique de la poigne de fer aux citoyens palestiniens qui languissent sous l'occupation. Il a même poursuivi ceux qui avaient trouvé asile dans les camps de réfugiés en les attaquant par voie aérienne ou maritime. Tout cela répond à un plan bien établi visant à éliminer leur présence, et ce faisant, à effacer le symbole de leur cause et de leur patrie.

L'article 49 de la Convention de Genève relative à la protection des civils en temps de guerre, en date du 12 août 1949, stipule :

"Les transferts forcés, en masse ou individuels, ainsi que les déportations de personnes protégées hors du territoire occupé dans le territoire de la Puissance occupante ou dans celui de tout autre Etat, occupé ou non, sont interdits, quel qu'en soit le motif."

M. Partas (Jamahiriya arabe libyenne)

L'article 47 stipule :

"Les personnes protégées qui se trouvent dans un territoire occupé ne seront privées, en aucun cas ni d'aucune manière, du bénéfice de la présente convention, soit en vertu d'un changement quelconque intervenu du fait de l'occupation dans les institutions ou le gouvernement du territoire en question, soit par un accord passé entre les autorités du territoire occupé et la Puissance occupante, soit encore en raison de l'annexion par cette dernière de tout ou partie du territoire occupé."

Donc, en dépit de dispositions précises des textes et des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, notamment la résolution 465 (1980) du Conseil de sécurité et la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale, en dépit de toutes les objections soulevées par la communauté internationale, nous constatons que les dirigeants de l'entité sioniste, surtout au cours de leur campagne électorale, rivalisent pour annexer plus de territoires et pour conquérir des territoires pour les colons juifs. Ce qui entraîne un déplacement de Palestiniens de la Rive occidentale et de Gaza et des citoyens syriens des hauteurs arabes syriennes du Golan.

Les autorités sionistes d'occupation ne s'embarrassent plus de prendre les mesures nécessaires pour confisquer et transférer les titres de propriété des terres arabes, pour forcer, par des moyens directs ou indirects, les Palestiniens à quitter leurs foyers et leurs terres. Cette politique n'est plus un secret et les autorités d'occupation l'annoncent sans scrupules.

Itzhak Shamir, dans une déclaration, dit :

"Rien ne changera la politique du Gouvernement israélien en ce qui concerne l'installation de colons sur la terre occidentale d'Israël jusqu'au Jourdain. L'installation de colons se poursuivra dans toutes les parties du territoire et rien ne nous fera changer d'idée ni ne nous fera faire marche arrière."

Dans une autre déclaration, Itzhak Shamir dit :

"Le nombre de colons juifs sur la Rive occidentale atteindra le double du nombre actuel de 50 000 en l'espace de deux ou trois ans."

Cette déclaration a été faite il y a deux ans. Il est donc facile de deviner le nombre actuel de colons juifs installés sur la Rive occidentale conformément au plans des autorités d'occupation.



M. Fartas (Jamahiriya arabe libyenne)

Chaim Herzog a déclaré :

"Les Juifs ont le droit de s'installer dans n'importe quelle partie de la terre d'Israël."

Les autorités d'occupation ont imposé sur la Rive occidentale et la bande de Gaza un règne de terreur et d'intimidation du fait de l'application de la politique de la poigne de fer aux citoyens palestiniens. A cette fin, la loi du retour a été promulguée. En vertu de cette loi, seuls les Juifs peuvent venir vivre en Palestine. Les réfugiés palestiniens, les propriétaires véritables et légitimes de la terre, ne peuvent le faire. Dans un de ses rapports, le Comte Folke Bernadotte, en tant que représentant et médiateur international, a dit :

"Il s'agit d'un acte d'agression contraire aux principes les plus élémentaires de la justice si on prive les victimes d'un conflit de leur droit à rentrer chez eux alors que les immigrants juifs entrent massivement en Palestine. Cette immigration constitue une grave menace visant l'expulsion une fois pour toutes des réfugiés arabes qui ont leurs racines dans ces territoires depuis des années, des siècles."

Nous savons tous le prix que le Comte Bernadotte a dû payer pour avoir été objectif et courageux .

Le penseur juif bien connu, Erich Fromm, a dit :

"Depuis quand punit-on une personne en lui confisquant ses biens, en l'empêchant de rentrer sur les terres où ses pères et ancêtres ont vécu pendant des générations?"

En affirmant que les Palestiniens avaient fui du fait des massacres perpétrés par la bande d'Irgun Zvai Leumi pour susciter la panique et la peur, Sir John Bagehot Glubb a dit :

"Celui qui quitte son foyer de bon gré ne part pas en apportant seulement ce qu'il porte."

Les autorités d'occupation ont promulgué la loi concernant les propriétaires absents en vertu de laquelle tous les biens de réfugiés palestiniens ont été confisqués en faisant valoir que leurs propriétaires étaient absents. Au titre de cette loi, les biens des réfugiés palestiniens qui ont été chassés sont confisqués sous prétexte qu'ils sont des propriétaires absents ou qu'ils ont quitté la Palestine de leur plein gré.

M. Partas (Jamahiriya arabe libyenne)

Les autorités d'occupation ont également ressorti certains règlements d'urgence promulgués en 1945 au cours du Mandat des autorités britanniques sur la Palestine occupée. Elles ont notamment eu recours aux règlements qui autorisent les autorités d'occupation à ordonner la détention administrative et l'expulsion.

Puis les autorités d'occupation ont décrété l'ordre militaire 854, qui stipule que les autorités d'occupation militaires ont le droit de fixer le programme d'étude dans les institutions d'enseignement et universitaires en vue de réduire le niveau d'instruction et les progrès scolaires dans les universités et les instituts scientifiques. Elles traitent également les universités comme s'il s'agissait d'écoles élémentaires et secondaires.

Les agents de presse et autres médias diffusent les nouvelles en provenance des territoires arabes occupés qui font état de la violence et du terrorisme que les autorités d'occupation pratiquent sur la Rive occidentale et la bande de Gaza. Seulement au cours des trois dernières semaines, le terrorisme a causé la mort de cinq écoliers et de deux femmes, outre le large nombre de blessés qui sont dans un état critique. Les autorités d'occupation ont déchaîné d'horribles actes de représailles contre les citoyens qui ont participé à une série de manifestations, qui a commencé le samedi 10 octobre. A Gaza, les troupes d'occupation ont tiré sur des étudiants, des ouvriers, des artisans, des ménagères et des écoliers qui protestaient contre l'assassinat de quatre des leurs par ces troupes. Sur la Rive occidentale, les forces d'occupation ont tiré sur des manifestants solidaires de leurs frères de Gaza.

M. Fartas (Jamahirya arabe libyenne)

Le soldat israélien, Rafik Halabi, raconte dans ses mémoires :

"Lorsque je me suis rendu au camp de réfugiés d'Al-Shatt, en 1975, j'ai pu voir des regards brillant de colère. Nous étions agonis d'insultes lorsque nous marchions dans les allées sombres. Le souvenir de toutes les vies enlevées par les Israéliens continue à hanter nos esprits."

Quant à Ariel Sharon, il déclare :

"Nous devons les frapper partout, dans ce pays, dans les pays arabes, au-delà des mers. Cela est facile et à cet égard, j'ai vu des situations désespérées qui ont pu finalement être réglées. Nous devons agir contre eux, après qu'ils nous ont frappés. Nous devons les frapper toujours et partout. Si nous savons qu'ils sont dans quelque pays européen, nous devons les y frapper, quels que soient les difficultés et les obstacles, non pas dans une guerre ouverte et générale, mais par des moyens tels que l'un disparaîtra soudainement, l'autre sera trouvé mort et un troisième sera découvert poignardé dans une boîte de nuit en Europe."

Telle est la tragédie que vivent les habitants de Gaza et de la Rive occidentale. C'est la continuation du triste sort que connaît le peuple palestinien depuis 40 ans. L'espoir que les Palestiniens puissent un jour rentrer dans leurs foyers, exercer leur droit à l'autodétermination et créer un Etat indépendant sur leur sol national ne se profile toujours pas à l'horizon, bien que les principes et les objectifs de la Charte des Nations Unies, le droit international et la Déclaration des droits de l'homme contiennent et garantissent de tels droits.

Un groupe d'Arabes, dans le contexte des options dont j'ai parlé au début de mon intervention, a accepté toutes les résolutions des Nations Unies, y compris celles qui font de la question palestinienne un simple problème de réfugiés, même si elle n'en est qu'un des aspects. Les Arabes ont accepté toutes les initiatives, qu'elles viennent de l'Est ou de l'Ouest, du Nord ou du Sud. Ils ont eux-mêmes présenté des initiatives. Malgré tous ces efforts, aucune réponse n'est venue du côté sioniste. L'entité sioniste continue à rejeter toutes les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, notamment la résolution 194 (III) qui demande le retour des réfugiés palestiniens dans leurs foyers.

M. Fartas (Jamahirya arabe libyenne)

L'entité sioniste continue à refuser de reconnaître l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) et le droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à rejeter toutes les initiatives présentées sur le sujet. Nous avons même entendu un appel lancé de cette tribune en faveur d'une initiative et avons assisté à son rejet à la session suivante. Toute initiative est rejetée d'où qu'elle vienne. Les options proposées par les Arabes ont au moins le mérite - et nous laissons à l'histoire le soin d'en juger, encore qu'il ne soit pas difficile d'imaginer ce que sera ce jugement - d'avoir révélé à l'opinion publique mondiale et à la communauté internationale le véritable visage de l'entité israélienne aussi bien que sa nature expansionniste. Elles ont aussi permis de démasquer son obstination, son intolérance, son extrémisme, son racisme, sa persistance à défier les Nations Unies, son mépris constant pour la Charte et les principes du droit international aussi bien que son rejet de tous accords et des normes et conventions internationales. Un tel état de choses n'a été possible que grâce au soutien illimité accordé à l'entité israélienne par les Etats-Unis dans les domaines économique, financier, militaire et technologique. L'alliance stratégique entre les Etats-Unis et l'entité sioniste a permis à cette dernière de poursuivre sa politique expansionniste et agressive et de défier toutes les décisions internationales pertinentes en toute impunité.

Dans l'intervention qu'il a faite devant l'Assemblée générale, au nom des 12 Etats Membres de la Communauté européenne, le Ministre des affaires étrangères du Danemark, M. Uffe Ellemann-Jensen, déclarait ce qui suit :

"Les Douze s'inquiètent de plus en plus de la situation des droits de l'homme dans les territoires occupés. Nous demandons une fois de plus à Israël de s'acquitter de ses obligations en tant que puissance occupante, en attendant son retrait, de lever les restrictions aux activités politiques et économiques et, comme nous l'avons répété récemment dans notre déclaration du 14 septembre 1987, de mettre un terme à la politique illégale des colonies de peuplement." (A/42/PV.6, p. 71)

Bref, c'est là la façon dont a évolué la question de Palestine, que nous discutons à chaque session. A l'issue du débat, un certain nombre de projets de résolution seront adoptés qui ne seront jamais appliqués, car l'entité israélienne rejette les résolutions de l'Assemblée générale, méprise les décisions du Conseil de sécurité et défie les principes de la Charte des Nations Unies.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Nous venons d'entendre le dernier orateur inscrit dans le débat sur ce point. Le vote sur les projets de résolution y relatifs aura lieu à une date ultérieure qui sera annoncée dans le Journal.

Je vais donner la parole aux représentants qui souhaitent prendre la parole dans l'exercice du droit de réponse. Je rappelle aux Membres que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, la première déclaration faite dans l'exercice du droit de réponse est limitée à 10 minutes et la deuxième à cinq minutes, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. NISSIM-ISSACHAROFF (Israël) (interprétation de l'anglais) : Alors que nous sommes parvenus au terme de ce débat, je me sens tenu de réagir en particulier à la déclaration faite hier par le représentant de l'Arabie saoudite. Cette déclaration contient tant de déformations fantaisistes qu'il me sera impossible en 10 minutes de les relever toutes. En outre, ce discours a été l'un des plus racistes et fanatiques qu'il a été donné d'entendre dans cette assemblée. On peut même dire qu'il frisait le surréalisme. Je n'imaginais pas qu'il y eût un autre représentant pour verser dans un tel racisme jusqu'au moment où j'ai entendu le représentant de la République islamique d'Iran. Il semble que ces deux types de régime obscurantiste aient beaucoup plus en commun que je ne le pensais, hormis leur hostilité de principe à l'égard de mon pays.

En outre, dans la déclaration qu'il a faite hier, le représentant de l'Arabie saoudite a déclaré qu'Israël avait rejeté le plan de Fès, qui, selon ses propres termes, était "une occasion historique" de parvenir à la paix. Je souhaite demander au représentant de l'Arabie saoudite, par votre intermédiaire, Monsieur le Président, où, dans cette occasion historique de paix, il est fait mention d'une négociation, directe ou autre, entre les Etats arabes et Israël. Je lui demande également où, dans ce plan, il est question de la conclusion de traités de paix entre Israël et ses voisins et de la normalisation de leurs relations. En effet, le plan ne prévoit aucune reconnaissance mutuelle entre Israël et les Etats arabes. Aucun de ces éléments fondamentaux n'est même mentionné dans ce soi-disant plan de paix. C'est la raison pour laquelle Israël ne peut considérer qu'il s'agit là d'un effort sérieux en vue de résoudre le conflit.

M. Nissim-Issacharoff (Israël)

Je saisis l'occasion pour demander encore pourquoi il est maintenant question de l'application du plan de Fès? Les Etats arabes auraient pu mettre en oeuvre l'essentiel du plan relatif aux Palestiniens entre 1948 et 1967, avant que les territoires ne soient sous contrôle israélien. Il est étrange, sur le plan historique, que les Etats arabes aient eu besoin d'Israël pour se découvrir une sensibilité toute nouvelle à l'égard des droits des Palestiniens, qu'ils ont foulés aux pieds et méprisés avant 1967.

Quoi qu'il en soit, ces Etats, qui ne désirent pas réellement s'engager dans le processus de paix, continuent à préconiser le plan de Fès et à le parer des termes empruntés aux résolutions 38/58 C et 41/43 D de l'Assemblée générale. A propos de ces résolutions, j'appelle l'attention des représentants sur le paragraphe 25 du rapport du Secrétaire général relatif à la situation au Moyen-Orient. On peut y lire ce qui suit :

"Les discussions que le Secrétaire général a eues avec les parties et avec le Conseil ont confirmé une nouvelle fois ce qu'il avait indiqué dans son rapport, à savoir qu'il n'existe pas un consensus suffisant pour permettre de convoquer la conférence internationale demandée dans la résolution 41/43 D. Les parties et les membres du Conseil de sécurité qui estiment que les principes directeurs contenus dans la résolution 38/58 C ne constituent pas une base acceptable pour la convocation d'une conférence n'ont apparemment pas modifié leur position." (A/42/714, par. 25)

M. Nissim-Issacharoff (Israël)

S'il en est ainsi, pourquoi persistons-nous à discuter des idées périmées qui, au lieu de nous rapprocher du processus de paix, ne font que nous en éloigner? Récemment, nous avons assisté à une certaine évolution positive dans le monde arabe en ce qui concerne la paix dans notre région qui, pourtant, ne s'est pas reflétée dans le débat.

Un homme d'Etat et penseur français déclarait que "l'homme n'est pas ce qu'il paraît mais ce qu'il cache". Par analogie, le véritable but de ce débat est de perpétuer le conflit et non de le résoudre. C'est ce que les régimes arabes, qui ne désirent pas la paix, cherchent à cacher. Pis encore, ce débat occulte également le désir de certains Etats arabes qui seraient disposés à faire la paix avec Israël.

Israël n'a jamais esquivé le défi de la paix et fera toujours tout ce qui est en son pouvoir pour explorer toutes les voies pouvant mener à la paix. Grâce aux efforts persistants de certains pays, y compris d'ailleurs Israël, le processus de paix est aujourd'hui une réalité au Moyen-Orient. C'est une réalité qui ne sera ni altérée, ni sapée par ce débat. Tout progrès accompli dans le processus de paix n'est manifestement pas dû aux résolutions de l'Assemblée générale ou à des débats comme celui-ci.

Par conséquent, la perpétuation de ce débat hostile au cours des trois derniers jours ne vise que la poursuite des hostilités, de la misère humaine et du refus de la réalité. Ce qui est réel pour Israël et, nous l'espérons, pour d'autres, c'est la réalisation de la paix.

M. HOSSEINI (République islamique d'Iran) (interprétation de l'anglais) :  
Ma délégation regrette profondément que le représentant de l'agresseur défait, le régime iraquien, ait encore une fois, hier, cherché à induire en erreur l'Assemblée en lançant des allégations sans fondements et des mensonges flagrants contre mon pays. Ce n'est pas la première fois que le représentant de l'Iraq présente des questions hors contexte de ce genre pour détourner l'attention de l'Assemblée des crimes commis par la base de terreur de la non-entité sioniste en Palestine.

Le but de ce comportement malicieux est d'une logique évidente. L'Iraq cherche désespérément à dissimuler sa propre guerre d'agression contre la République islamique d'Iran qui dure depuis le 22 septembre 1980. Sa conduite au cours de cette guerre imposée a été en fait un défi ouvert à la raison d'être de la

M. Hosseini (République islamique d'Iran)

légalité fondamentale devant régler les conflits armés. Le recours répété par l'Iraq aux armes chimiques illustre la brutalité et manque de respect envers la loi de ce régime.

Quel que soit notre désir de dénoncer le régime criminel défait de l'Iraq, nous pensons que la question de Palestine est trop importante pour être abusée. Ma délégation pense que le point 38 de l'ordre du jour, intitulé "Question de Palestine", doit être consacré uniquement à la question importante du refrènement de l'agression sioniste contre la Palestine et non pas à l'agression iraquienne du 22 septembre 1980 contre la République islamique d'Iran. Nous regrettons profondément que l'Iraq ait fait référence à mon pays, détournant ainsi l'attention de nos préoccupations communes devant l'occupation de la Palestine. N'eût été son observation inopportune, ma délégation s'en serait tenue strictement au point à l'examen.

Par ailleurs, le représentant de la base de terreur de la non-entité sioniste occupant la Palestine a une fois encore, ce matin, essayé de dissimuler son visage de traître. Tous se souviennent que selon la résolution 3379 (XXX), de 1975, de l'Assemblée générale, le sionisme est une forme de racisme. Les sionistes sont par conséquent des racistes, et le sionisme qui fait la fierté de ce monsieur est en fait du racisme.

Ma délégation, avec l'ensemble de l'Ummah et de la population musulmane, est convaincue que la création, l'existence et la présence de la base de terreur sioniste qui occupe la Palestine sont totalement illégales. Elle a été créée par la force et la terreur. C'est un régime terroriste et inhumain. Les tueries, les bombardements, l'assassinat et le massacre de milliers de Palestiniens innocents montrent clairement la nature véritable de ce régime assoiffé de sang. Le régime de l'agresseur sioniste a envahi le Liban et y a commis des crimes. Nous ne pourrions jamais oublier les actes de l'entité sioniste au Liban, à Sabra et à Chatila.

Par conséquent, je voudrais une fois de plus réaffirmer la position de la République islamique d'Iran et de l'ensemble de l'Ummah musulmane. Nous croyons que la cause du conflit actuel au Moyen-Orient est la présence de la base de terreur sioniste. Pour résoudre le problème, nous devons détruire ce régime cancéreux, cette entité cancéreuse et l'éliminer du Moyen-Orient.



M. SHIHABI (Arabie saoudite) (interprétation de l'anglais) : Hier, le représentant israélien a déclaré ce qui suit :

"Mais la répétition de mensonges flagrants et la déformation des faits n'en font pas pour autant une vérité. On ne peut pas effacer les faits de l'histoire".

(A/42/PV.80, p. 62)

Il ne pratique certainement pas ce qu'il prêche. Il ne l'a même pas mis en pratique dans le reste de sa déclaration, qui abondait en mensonges et en distorsions. Aujourd'hui, cependant, il a décidé de répondre à ma déclaration d'hier et de la qualifier de raciste et d'anti-israélienne. Nous ne sommes pas des racistes; les Arabes n'ont pas la réputation d'être racistes. Nous sommes opposés au sionisme et à ses intrigues, ses desseins et ses visées; nous ne sommes pas anti-Juifs. Il serait cependant bien avisé de lire le rapport du Comité spécial contre l'apartheid (A/42/22/Add.1), du 26 octobre 1987, intitulé "Evolution récente des relations entre Israël et l'Afrique du Sud". Ce rapport montre qui sont fondamentalement racistes, qui sont les partenaires du racisme, qui ont le racisme dans le sang. Le sionisme est l'une des pires formes du racisme.

M. Shihabi (Arabie saoudite)

Il n'a pas jugé bon de répondre à certains faits ni à certaines réalités dont j'ai fait état dans ma déclaration et qui portent sur ses pratiques racistes, sur son arrogance et son agression. Il n'a pas jugé bon de répondre aux citations que j'ai empruntées au rapport du Comité spécial des Nations Unies concernant les pratiques israéliennes. La répétition de mensonges éhontés et de falsifications ne fait pas des mensonges des vérités : cela s'applique plus à lui qu'à n'importe qui d'autre.

L'Arabie saoudite et tous les autres Etats arabes se fondent sur les faits lorsqu'ils parlent des pratiques israéliennes sionistes. Chacun, dans cette salle, sait qui est contre la paix. Mais ils savent que nous ne capitulerons jamais; le plan de Fès fut pour eux une occasion historique. Toute personne sensée le sait; leurs meilleurs amis le savent. Ils ne veulent pas entendre la vérité mais elle frappe à la porte.

M. AL-RUBAIE (Iraq) (interprétation de l'arabe) : Il semble que le représentant du régime de Téhéran mette un point d'honneur à insister sur son hostilité à l'égard d'Israël. Mais toute l'ampleur de la coopération et de la coordination qui existent entre ces deux régimes dans leur conspiration contre le monde arabe en général et contre le peuple palestinien en particulier apparaît à l'évidence.

La guerre d'agression acharnée menée contre l'Iraq poursuit des objectifs stratégiques communs à Téhéran et à Tel-Aviv; et les souffrances continûment infligées au Liban sont encore un de leurs objectifs communs. Pendant que les forces aériennes israéliennes bombardent les camps palestiniens au Liban, les gangs de Khomeini encerclent ces camps, les isolent du reste du monde et empêchent les aliments, les fournitures médicales, voire l'eau potable, de parvenir aux réfugiés qui vivent dans ces camps assiégés. Nous avons lu dans la presse des articles détaillés faisant état des souffrances infligées quotidiennement aux habitants de ces camps.

Ce qui est également absurde, c'est que les dirigeants de Téhéran insistent sur leur hostilité à l'égard d'Israël malgré ces faits. Ils ont lancé une guerre contre l'Iraq en utilisant des armes fournies par Israël. Les dirigeants de l'Iraq se sont peut-être assigné un nouvel objectif, à savoir libérer Jérusalem avec des armes sionistes!

M. Al-Rubaie (Iraq)

Un grand nombre de hauts fonctionnaires de la Maison Blanche ont dû démissionner du fait du scandale de l'"Irangate", et, depuis déjà quelques mois, le Congrès des Etats-Unis poursuit son enquête sur tous les aspects de ce scandale, qui est parti d'une initiative israélienne visant à fournir au régime de Téhéran des armes américaines. Le nom du colonel North est maintenant plus connu peut-être que celui de tout acteur hollywoodien. Des informations bien documentées sur les envois de pièces d'artillerie qui ont quitté Israël en direction de l'Iran sont disponibles, et nous sommes au courant maintenant de tous ces marchandages auxquels se livrent, dans tous les domaines, les régimes de Téhéran et de Tel-Aviv dans le but de se partager le monde arabe. Mais il semble que le représentant du régime de Téhéran n'en ait pas entendu parler, n'ait rien lu à ce sujet, et n'y ait pas participé.

Cette hostilité feinte entre Tel-Aviv et Téhéran s'est révélée être l'une des pires farces théâtrales, quant à la production, la réalisation et l'interprétation. J'offre un conseil gratuit au représentant de Téhéran : il devrait faire connaître ses véritables objectifs hostiles à l'égard du monde arabe et de ses dirigeants - objectifs qui ne diffèrent pas de ceux du régime de Tel-Aviv.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Avant de donner la parole au représentant de la République islamique d'Iran, je voudrais rappeler aux représentants que la deuxième intervention faite dans l'exercice du droit de réponse est limitée à cinq minutes.

M. HOSSEINI (République islamique d'Iran) (interprétation de l'anglais) : Je ne voulais pas en dire plus sur les allégations de l'Iraq parce que, comme je l'ai dit, nous estimons que le point 38 de l'ordre du jour ne concerne que la question de Palestine. Apparemment, le représentant du régime iraquien vaincu s'obstine à essayer de détourner l'attention de l'Assemblée de cette importante question.

Un fait ressort à l'évidence pour tous, mais le représentant de l'Iraq cherche à le dissimuler - mais on ne peut dissimuler les faits -, à savoir l'invasion de la République islamique d'Iran le 22 septembre 1986 par l'Iraq. C'est un fait; ne le contestons pas.

Notre véritable objectif, notre politique stratégique, n'est pas de lutter contre nos frères arabes, contre nos frères musulmans; le but de notre politique et de notre stratégie est l'élimination de l'entité sioniste de la région.

M. Hosseini (République islamique d'Ir

Conformément à cette politique, la République islamique d'Iran a fermé l'ambassade de la base sioniste de terreur à Téhéran et l'a offerte à nos frères palestiniens.

Il ne me semble pas que le représentant du régime iraquien ait exposé dans les détails la politique de l'Iraq à l'égard de nos frères palestiniens ni la façon dont ils ont eux-mêmes trahi les Palestiniens. Nous savons tous que la République islamique d'Iran a toujours appuyé la cause de la Palestine et la lutte de nos frères palestiniens contre les usurpateurs sionistes. C'est un fait qu'on ne saurait dissimuler.

M. NISSIM-ISSACHAROFF (Israël) (interprétation de l'anglais) : Je n'ai nullement l'intention de m'interposer entre mes deux collègues, mais je voudrais revenir sur ce qu'a dit le représentant de l'Arabie saoudite.

Le représentant de l'Arabie saoudite n'a pas été en mesure, bien entendu, de répondre aux questions que je viens de poser sur le plan de Fès, et s'est entêté dans la rhétorique creuse qui caractérise son intervention et l'opportunité historique dont il a parlé hier. Une chose est claire également : le représentant saoudien rejette totalement l'idée que le peuple juif a droit à une patrie. Cette position révèle une conception fondamentalement gauchie du sionisme.

Le sionisme est la réponse du peuple juif au racisme dont il a été victime dans le passé; c'est, également, la réponse au racisme illustré par les interventions d'hier et d'aujourd'hui du représentant de l'Arabie saoudite. Le sionisme est la défaite du racisme et en est l'antithèse absolue.

Quant aux relations avec l'Afrique du Sud, le représentant de l'Arabie saoudite pourrait peut-être nous dire quelle quantité de pétrole arabe continuera de ravitailler le régime d'apartheid de l'Afrique du Sud.

M. AL-RUBAIE (Iraq) (interprétation de l'arabe) : Je désire répéter; mais en d'autres termes, que la convergence stratégique qui se fait entre les régimes de Tel-Aviv et de Téhéran se manifeste non seulement dans la coopération en armement entre les deux parties mais aussi dans la guerre continue d'agression qu'ils livrent contre la nation arabe.

Alors qu'Israël poursuit sa guerre multiforme contre les Palestiniens et les Arabes, l'Iran poursuit sa guerre contre l'Iraq et contre les Arabes. Tandis qu'Israël rejette l'application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies et du Conseil de sécurité en vue de résoudre la question de Palestine, dans le même temps, les dirigeants de Téhéran appliquent les mêmes méthodes en refusant les résolutions de l'Organisation des Nations Unies et du Conseil de sécurité destinées à mettre un terme à la guerre d'agression menée contre l'Iraq et les pays du golfe Arabique. Alors qu'Israël bombarde les camps de réfugiés au Liban, Téhéran bombarde Bagdad, Koweït et d'autres capitales du golfe Arabique. Israël défie le monde comme le fait Téhéran.

Enfin, il est un fait qui ne saurait être mis en doute et c'est une question : qui profite de la poursuite de la guerre entre l'Iran et l'Iraq? Est-ce la cause palestinienne et la juste lutte de son peuple pour la libération de ses terres? Est-ce que la poursuite de cette guerre sanglante depuis plus de huit ans aide à la libération des territoires arabes, y compris la ville sainte de Jérusalem? Qui tire profit de la poursuite de la guerre contre l'Iraq? Israël sans aucun doute. Là est le rapport entre ce dont nous discutons aujourd'hui, le point à l'examen, la question de Palestine, et la question de la guerre entre l'Iran et l'Iraq.

Israël est la partie qui tire profit de cette guerre.

Cela est dit par les sionistes chaque fois qu'ils en ont l'occasion. Ils le disent constamment, et encouragent ainsi les dirigeants de Téhéran à poursuivre leur guerre et à rejeter toute solution pacifique, notamment la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité. La poursuite de la guerre signifie la mobilisation de l'Iraq et du monde arabe contre cette agression; cela profite à Israël qui s'efforce de perpétuer cette situation, et porte tort à la résistance palestinienne et arabe contre la menace sioniste. Il en est fait mention dans le dernier paragraphe du communiqué final de la Conférence au sommet arabe qui a eu lieu à Amman récemment. Ce sont là des faits bien connus de tous.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : L'Observateur de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) a demandé à prendre la parole pour l'exercice de son droit de réponse. Je la lui donne conformément à la résolution 3237 (XXIX) de l'Assemblée générale.

M. TERZI (Organisation de libération de la Palestine) (OLP) (interprétation de l'anglais) : En versant des larmes de crocodiles sur leurs victimes, les Israéliens auteurs de crimes contre le peuple palestinien essayent de vendre ici un produit invendable. Un immense effort est déployé par Israël pour déformer et dénaturer l'histoire et les faits.

Israël n'a pas recouvré son indépendance, Israël a été créé par des atrocités des brutalités et des conquêtes, sur la base de la résolution 181 (II) adoptée par cette assemblée en 1947.

Le représentant d'Israël ferait bien de lire et d'étudier les minutes des réunions du Cabinet israélien, les journaux de Ben Gourion et d'autres encore. En 1948, le Ministre israélien des affaires étrangères d'alors, Sharet, indiquait Nahum Goldmann, Président du Congrès sioniste mondial que,

"L'événement le plus spectaculaire de toute l'histoire contemporaine de la Palestine, et qui d'une certaine façon est plus important que la création de l'Etat juif, a été l'évacuation complète de la population arabe."

En cette même année, le directeur du Fonds national juif, Yosef Weitz, avait même proposé toute une série de mesures qui pousseraient les réfugiés palestiniens très loin dans l'arrière-pays arabe, et un prétendu comité de transfert avait été créé.

En dépit de tous les efforts déployés et des décisions prises par l'Organisation des Nations Unies, Israël a maintenu sa position, à savoir que :

"Ce qui est arrivé est arrivé et qu'il est inutile de revenir sur le passé."

Mais alors, pourquoi les Palestiniens sont-ils partis? Un membre du cabinet israélien, Aharon Cizling, est censé avoir dit qu'il avait reçu des renseignements concernant des atrocités commises par l'armée israélienne en 1948 et déclaré,

"Il est évident que nous ne devons pas révéler ces actes...",

et il ajoutait,

"Voilà que les Juifs se sont comportés comme des nazis, et j'en suis bouleversé."

M. Terzi (OLP)

Mais ce même Cizling, parlant des réfugiés palestiniens, faisait cette mise en garde :

"Nous ne savons pas encore pleinement quel genre d'ennemis nous nous préparons hors des frontières de notre Etat. Nos ennemis, les Etats arabes, ne sont rien comparés aux centaines de milliers d'Arabes qui seront poussés par la haine, le désespoir et une hostilité infinie à nous faire la guerre, quels que soient les accords conclus."

Cizling avait eu la prémonition de ce qui arrive à des gens privés de tous leurs droits, y compris le droit à la vie. Il avait prévu les inévitables fedayin palestiniens.

Examinons maintenant la coopération sioniste-nazie. Il s'est avéré que l'Irgun Zwei Leumi, parti de Menachem Begin, ancien Premier Ministre israélien, qui a reçu un Prix de la paix, - un prix international, quel que soit son nom - préconisait dans les années 1930 :

"La coopération du mouvement de libération israélien doit s'inspirer de l'esprit des derniers discours du Chancelier du Reich allemand, Herr Hitler, et ceux-ci sont fondés sur une communauté d'intérêts entre les impératifs d'un nouvel ordre pour l'Europe selon la conception allemande et les aspirations du peuple juif qui est représenté par l'Irgun Zwei Leumi."

J'aimerais rappeler ici que de très honorables personnalités telles qu'Albert Einstein ont publiquement dénoncé Begin et son parti, et ce même dans le New York Times, en disant que son organisation, ses méthodes, sa philosophie politique et son attrait social étaient apparentés aux partis nazi et fasciste et que le parti de Begin était une organisation chauvine et terroriste de droite en Palestine. Voilà pour ce qui est des nazis et de la collaboration nazie.

Pour revenir à la question des réfugiés, pourquoi cette approche raciste? Pourquoi les Arabes palestiniens et les Juifs de différents pays doivent-ils être contraints de quitter leur patrie alors qu'ils devraient pouvoir vivre dans leurs propres foyers, sur leur terre, dans la paix et l'harmonie? Nous devrions vivre une ère de prudence, de magnanimité et, ce qui est plus important, de relations humaines non ternies par des idéologies et des politiques racistes.

Nous Palestiniens, estimons que rien ne vaut un foyer, et notre foyer, c'est la Palestine. Notre lutte pour rentrer chez nous est un droit inaliénable.

M. Terzi (OLE

Voilà ce que nous croyons, et ceci est énoncé dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Il est donc de notre devoir de lutter par tous les moyens pour exercer ce droit. Jérusalem, où je suis né et où j'ai été élevé, est mon foyer. Nous Palestiniens ne connaissons pas de repos tant que nous ne pourrions pas rentrer chez nous, pour y vivre en paix et jouir de tous nos droits politiques et sociaux, y compris notre droit à l'autodétermination sans ingérence extérieure.

Enfin, l'Organisation des Nations Unies a été créée pour essayer de surmonter les divergences et rechercher des accords sur la base des buts et objectifs de la Charte et des résolutions pertinentes des Nations Unies et non pour oeuvrer dans le vide. Travaillons donc tous pour réaliser cette paix qui ne s'est fait que trop attendre sur cette terre de paix qu'est la Palestine.



M. Terzi (OLP)

L'Organisation de libération de la Palestine souhaite que, conformément aux résolutions pertinentes, l'Organisation des Nations Unies soit utilisée pour négocier cette paix. Notre engagement a été clairement indiqué par le Chef de notre département politique, M. Kaddoumi, dans la déclaration qu'il a faite ici le 23 novembre. Donnons sa chance à la paix et oeuvrons ensemble à cette fin en utilisant l'Organisation des Nations Unies et ses organes.

#### ORGANISATION DES TRAVAUX

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Avant de lever la séance, je propose que la liste des orateurs sur le point 40 de l'ordre du jour, intitulé "Conférence des Nations Unies pour la promotion de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire", soit close vendredi 27 novembre à 11 heures.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Je demande aux représentants qui souhaitent participer au débat sur ce point d'inscrire leur nom sur la liste des orateurs dès que possible.

La séance est levée à 13 h 50.